



Maison des Français de l'Étranger

Chine

Ministère des affaires étrangères Maison des Français de l'étranger
Téléphone: 01.43.17.60.79 Téléphone: 01.43.17.60.79
Courriel: mfe@mfe.org Courriel: mfe@mfe.org
Internet: <http://www.mfe.org>

Fichier généré le 28 sept. 2009

Sommaire

Chine	1 / 74
<u>Présentation du pays</u>	3 / 74
<u>Histoire</u>	4 / 74
<u>Constitution et gouvernement</u>	7 / 74
<u>Langue</u>	8 / 74
<u>Religion</u>	8 / 74
<u>Géographie</u>	8 / 74
<u>Climat</u>	11 / 74
<u>Villes principales</u>	12 / 74
<u>Economie</u>	14 / 74
<u>Principaux indices</u>	16 / 74
<u>Vie pratique</u>	17 / 74
<u>Entrée et séjour</u>	17 / 74
<u>Maintien du contact avec la France</u>	22 / 74
<u>Cadre de vie</u>	25 / 74
<u>L'Alliance française</u>	26 / 74
<u>Tourisme</u>	27 / 74
<u>Coût de la vie</u>	28 / 74
<u>Logement</u>	29 / 74
<u>Equipements domestiques</u>	31 / 74
<u>Alimentation</u>	32 / 74
<u>Habillement - linge de maison</u>	36 / 74
<u>Automobiles</u>	36 / 74
<u>Transport</u>	38 / 74
<u>Santé</u>	39 / 74
<u>Canton</u>	39 / 74
<u>Pékin</u>	45 / 74
<u>Shanghai</u>	52 / 74
<u>Emploi, stage</u>	60 / 74
<u>Marché du travail</u>	60 / 74
<u>Réglementation du travail</u>	60 / 74
<u>Outils pour la recherche d'emploi</u>	60 / 74
<u>Organismes sur place pour la recherche d'emploi</u>	60 / 74
<u>Ce que recherchent les recruteurs</u>	61 / 74
<u>Espace partenaires</u>	61 / 74
<u>Protection sociale</u>	65 / 74
<u>Convention de sécurité sociale</u>	65 / 74
<u>Pour en savoir plus</u>	65 / 74
<u>Fiscalité</u>	66 / 74
<u>Convention fiscale</u>	66 / 74
<u>Fiscalité du pays</u>	68 / 74
<u>Barème applicable aux revenus industriels ou commerciaux des particuliers</u>	70 / 74
<u>Quitus fiscal</u>	71 / 74
<u>Scolarisation</u>	72 / 74
<u>Scolarisation dans le système français</u>	72 / 74
<u>Enseignement supérieur</u>	72 / 74
<u>Pour en savoir plus</u>	73 / 74
<u>Librairies spécialisées</u>	73 / 74
<u>Bibliographie</u>	73 / 74
<u>Sites Internet</u>	74 / 74

Chine

- **Langue** : chinois
- **Nombre d'habitants** : 1,3 Mds
- **Monnaie** : Yuan Renminbi (RMB)
- **Décalage horaire** : + 6h en été, + 7h en hiver (par rapport à Paris)
- **PIB** : 1 409 Mds US\$
- **Climat** : continental

Au 31 décembre 2008, 22 231 Français étaient inscrits au registre des Français établis hors de France.

La Région Administrative Spéciale de Hong Kong compte à elle seule 7 340 Français ainsi que 680 implantations d'entreprises françaises, toutes origines juridiques confondues (pour plus de précisions, voir Hong Kong).

Shanghai (7 614 Français inscrits) constitue le second pôle avant Pékin (4 476), puis Canton (1 685), Wuhan (642) Chengdu (304) et Shenyang (170). Parmi les communautés européennes présentes à Shanghai, les Français arrivent en première position et résident majoritairement dans l'agglomération.

Les entreprises françaises, malgré une présence en Chine assez récente, y sont aujourd'hui bien implantées et y nourrissent de nombreux projets d'investissement pour les années à venir. Les investissements français sont le fait de 850 entreprises qui comptent environ 1 800 implantations distinctes. Elles emploient plus de 250 000 salariés.

Si l'on excepte quelques mouvements précurseurs de la part d'entreprises telles qu'Air France, Technip, Elf, Rhône-Poulenc, Alcatel, Peugeot ou Schneider, le premier afflux significatif d'entreprises françaises en Chine remonte au début de la décennie 1990. Souvent précédé par une première implantation à Hong Kong, il a été alors le fait d'un certain nombre de grands groupes appartenant aux principaux secteurs industriels de notre pays. On peut citer Citroën, Valéo, Hutchinson, Airbus, Lafarge, SEB, Elf Atochem, Schneider Electric, Thomson ou Essilor. Parallèlement, nos entreprises de services se sont également implantées. On peut citer Carrefour, Auchan, Axa, Groupama, Veolia, la Société Générale ou BNP Paribas. Depuis quelques années, on assiste à l'arrivée sur le territoire chinois d'un nombre important de jeunes entreprises de taille plus modeste spécialisées dans des domaines de pointe comme la mécanique de précision, les biotechnologies ou la chimie fine. Autre phénomène nouveau : la présence française sur le territoire chinois tend à se diversifier géographiquement. Longtemps limités aux seules régions de Pékin, Shanghai et Canton, les investissements commencent maintenant à gagner des zones plus reculées comme celle du Jiangsu qui compte aujourd'hui déjà une bonne centaine d'implantations d'origine française ou la région de Wuhan qui en abrite une cinquantaine.

Dernière mise à jour de cette rubrique : 20/02/2009



Présentation du pays

Les territoires de Hong Kong et Macao sont des Régions Administratives Spéciales de la République Populaire de Chine habilitées à conserver pendant cinquante ans après leur rétrocession leurs systèmes juridiques antérieurs et un "haut degré d'autonomie".

En conséquence, et sauf indications contraires, les informations contenues dans la présente monographie ne s'y appliquent pas.

Pour tous renseignements sur Hong Kong et Macao, le lecteur se reportera à la monographie spécifique "Chine - Hong Kong" de la Maison des Français de l'Etranger.

Vers 551-479 av. JC : Confucius fonde un système de pensée mettant au premier rang l'effort constant pour cultiver sa personne et établir l'harmonie dans le corps social.

III^{ème} siècle av. JC : Dynastie des Qin. Création du Premier Empire chinois. Construction de la Grande Muraille (3000 km).

I^{er}-II^{ème} siècle ap. JC : Dynastie des Han. Pénétration du bouddhisme en Chine.

VII-IX^{ème} siècle ap. JC : Après quatre siècles de guerres civiles, les Tang restaurent l'unité du pays.

960-1280 : Dynastie des Song. Ils sont vaincus par les Mongols (1279) qui fondent la dynastie des Yuan et dirigent un immense empire.

1368-1644 : Dynastie des Ming. Pékin devient la capitale de l'empire en 1409. Début de la construction de la Cité interdite.

1644-1911 : Dynastie mandchoue des Qing. Reprise de la politique de conquête en Asie Centrale (Mongolie-Tibet), fermeture de la Chine à l'influence occidentale.

1840 : Début de la Guerre de l'Opium contre la Grande-Bretagne. Les Anglais obtiennent la réouverture du pays et la cession de Hong Kong (Traité de Nankin, 1842).

1856-1860 : Seconde guerre de l'opium. Traités de T'ien-tsin signés avec la Grande-Bretagne, la France, les Etats-Unis et la Russie.

1894-1895 : Guerre sino-japonaise. Début du démembrement de la Chine par les Occidentaux.

1911 : Sun Yat Sen proclame à Nankin la République de Chine.

1912 : Abdication de l'Empereur. Sun Yat Sen devient Président de la République.

1921 : Fondation du Parti Communiste à Shanghai.

1925 : Mort de Sun Yat Sen. Prise du pouvoir par le Kuo-Min-Tang et arrivée au pouvoir de Tchang Kai Chek (1928).

1927-1936 : Tchang Kai Chek lutte contre les communistes (Mao, Zhou Enlai, Zhu De).

1934-1935 : "Longue marche" des communistes.

1937 : Attaque japonaise. Défaite de Tchang Kai Chek. L'armée japonaise occupe les ports et les centres industriels du pays.

1949 : Pékin est occupée par les communistes. Proclamation de la République populaire de Chine le 1^{er} octobre. Tchang Kai Chek se réfugie à Taiwan. Mao Zedong est élu Chef de l'Etat.

1950 : Traité d'alliance sino-soviétique.

1951 : Accord avec le Tibet : la Chine reconnaît le gouvernement lamaïque et lui accorde l'autonomie mais cinq mois plus tard occupe le Tibet.

1954 : L'URSS restitue Port-Arthur (Dalian) et annule ses dernières concessions en Chine.

1956 : La Chine n'accepte pas la condamnation de Staline prononcée au XX^{ème} Congrès du Parti communiste.

1957 : Accord sur la bombe atomique avec l'URSS.

1958-1962 : "Grand bond en avant" de Mao et début des communes populaires à la campagne.

1959 : Liu Shaoshi devient chef de l'Etat, Mao conserve la présidence du PCC. Premiers incidents de frontières avec l'URSS qui met fin à son aide économique en 1960.

1959-1961 : L'échec de la politique du "Grand bond en avant" provoque plusieurs famines qui font entre quinze et trente millions de morts.

1964 : Etablissement des relations diplomatiques entre la France et la République populaire de Chine. Première bombe atomique chinoise.

1965 : Rupture sino-soviétique.

17 octobre 1967 : Mort du dernier empereur, Pu Yi.

1966-1969 : "Révolution culturelle" et apparition des comités révolutionnaires maoïstes, les "gardes rouges". Destitution de Liu Shaoshi.

1969 : La Chine dénonce le traité sino-soviétique de 1950.

1971 : Admission de la République populaire de Chine à l'ONU à la place de Taïwan avec un siège de membre permanent au Conseil de Sécurité.

1972 : Voyage du Président Nixon à Pékin.
1976 : Mort de Zhou Enlai et de Mao Zedong.
1978 : Début de la politique de réforme et d'ouverture de Deng Xiaoping.
1979 : Etablissement de relations diplomatiques entre la Chine et les Etats-Unis. L'armée chinoise entre au Vietnam.
1980 : Entrée de la République populaire de Chine au FMI, Taïwan en est exclu.
1983 : Reprise des négociations entre la Chine et l'URSS. Ouverture de points de passage sur les fleuves Oussouri et Amour.
1984 : Accord sino-britannique sur Hong Kong qui reviendra à la Chine en 1997.
1987 : Accord avec le Portugal sur Macao qui reviendra à la Chine en 1999. Manifestations nationalistes au Tibet. Incidents frontaliers avec le Vietnam. XIIIème Congrès du Parti communiste à Pékin : Zhao Ziyang devient Secrétaire général en remplacement de Hu Yaobang démis de ses fonctions et Li Peng devient Premier Ministre.
1988 : Poursuite du rapprochement sino-soviétique. Yang Shangkun est élu Chef de l'Etat.
20 mars 1989 : Le Premier ministre Li Peng annonce devant l'Assemblée nationale populaire un ralentissement des réformes et un plan d'austérité de deux ans.
3-4 juin 1989 : Les manifestations démocratiques d'étudiants Place Tian'An Men sont violemment réprimées. Plusieurs milliers de morts. Condamnation internationale.
9 novembre 1989 : Jiang Zemin est nommé Secrétaire général du PCC. Deng Xiaoping se retire officiellement.
Octobre 1990 : Levée de la plupart des sanctions imposées par la Communauté européenne à la suite de la répression du mouvement étudiant.
Janvier 1992 : Tournée de Deng Xiaoping dans le sud : les réformes sont relancées.
27 mars 1993 : Jiang Zemin est élu Chef de l'Etat.
29 mars 1993 : Inscription dans la constitution de la référence à l'"Economie socialiste de marché".
19 février 1997 : Décès de Deng Xiaoping.
1er juillet 1997 : Retour de Hong Kong à la Chine.
17 mars 1998 : Le président Jiang Zemin est réélu chef de l'Etat. Zhu Rongji devient premier ministre.
20 décembre 1999 : Retour de Macao à la Chine.
14 décembre 2001 : Entrée de la Chine à l'OMC.
8-14 novembre 2002 : XVIème congrès du Parti communiste chinois. Hu Jintao devient Secrétaire général du PCC.
15 mars 2003 : Hu Jintao devient Chef de l'Etat. Il remplace Jiang Zemin. Wen Jiabao devient Premier ministre.
Avril 2003 : Crise sanitaire consécutive à l'épidémie de SRAS.
1er juin 2003 : Début de la mise en eau du barrage des Trois Gorges qui devrait être opérationnel en 2009.
27-30 janvier 2004 : Visite d'Etat du Président Hu Jintao en France.
5-6 mai 2004 : Accord de coopération douanière entre l'Union européenne et la Chine.
19 septembre 2004 : Le plenum du Parti communiste chinois accepte la démission de Jiang Zemin de sa dernière fonction officielle, la Présidence de la commission militaire centrale du Parti, transférée à Hu Jintao qui réunit ainsi les fonctions de Chef de l'Etat, Chef du Parti communiste et Chef de l'armée.
8-12 octobre 2004 : Visite d'Etat du Président Jacques Chirac en Chine.

Histoire

Les territoires de Hong Kong et Macao sont des Régions Administratives Spéciales de la République Populaire de Chine habilitées à conserver pendant cinquante ans après leur rétrocession leurs systèmes juridiques antérieurs et un "haut degré d'autonomie".

En conséquence, et sauf indications contraires, les informations contenues dans la présente monographie ne s'y appliquent pas.

Pour tous renseignements sur Hong Kong et Macao, le lecteur se reportera à la monographie spécifique "Chine - Hong Kong" de la Maison des Français de l'Etranger.

Vers 551-479 av. JC - Confucius fonde un système de pensée mettant au premier rang l'effort constant pour cultiver sa personne et établir l'harmonie dans le corps social.

III^{ème} siècle av. JC - Dynastie des Qin. Création du Premier Empire chinois. Construction de la Grande Muraille (3000 km).

I^{er}-II^{ème} siècle ap. JC - Dynastie des Han. Pénétration du bouddhisme en Chine.

VII-IX^{ème} siècle ap. JC - Après quatre siècles de guerres civiles, les Tang restaurent l'unité du pays.

960-1280 - Dynastie des Song. Ils sont vaincus par les Mongols (1279) qui fondent la dynastie des Yuan et dirigent un immense empire.

1368-1644 - Dynastie des Ming. Pékin devient la capitale de l'empire en 1409. Début de la construction de la Cité interdite.

1644-1911 - Dynastie mandchoue des Qing. Reprise de la politique de conquête en Asie Centrale (Mongolie-Tibet), fermeture de la Chine à l'influence occidentale.

1840 - Début de la Guerre de l'Opium contre la Grande-Bretagne. Les Anglais obtiennent la réouverture du pays et la cession de Hong Kong (Traité de Nankin, 1842).

1856-1860 - Seconde guerre de l'opium. Traités de T'ien-tsin signés avec la Grande-Bretagne, la France, les Etats-Unis et la Russie.

1894-1895 - Guerre sino-japonaise. Début du démembrement de la Chine par les Occidentaux.

1911 - Sun Yat Sen proclame à Nankin la République de Chine.

1912 - Abdication de l'Empereur. Sun Yat Sen devient Président de la République.

1921 - Fondation du Parti Communiste à Shanghai.

1925 - Mort de Sun Yat Sen. Prise du pouvoir par le Kuo-Min-Tang et arrivée au pouvoir de Tchang Kai Chek (1928).

1927-1936 - Tchang Kai Chek lutte contre les communistes (Mao, Zhou Enlai, Zhu De).

1934-1935 - "Longue marche" des communistes.

1937 - Attaque japonaise. Défaite de Tchang Kai Chek. L'armée japonaise occupe les ports et les centres industriels du pays.

1949 - Pékin est occupée par les communistes. Proclamation de la République populaire de Chine le 1^{er} octobre. Tchang Kai Chek se réfugie à Taiwan. Mao Zedong est élu Chef de l'Etat.

1950 - Traité d'alliance sino-soviétique.

1951 - Accord avec le Tibet : la Chine reconnaît le gouvernement lamaïque et lui accorde l'autonomie mais cinq mois plus tard occupe le Tibet.

1954 - L'URSS restitue Port-Arthur (Dalian) et annule ses dernières concessions en Chine.

1956 - La Chine n'accepte pas la condamnation de Staline prononcée au XX^{ème} Congrès du Parti communiste.

1957 - Accord sur la bombe atomique avec l'URSS.

1958-1962 - "Grand bond en avant" de Mao et début des communes populaires à la campagne.

1959 - Liu Shaoshi devient chef de l'Etat, Mao conserve la présidence du PCC. Premiers incidents de frontières avec l'URSS qui met fin à son aide économique en 1960.

1959-1961 - L'échec de la politique du "Grand bond en avant" provoque plusieurs famines qui font entre quinze et trente millions de morts.

1964 - Etablissement des relations diplomatiques entre la France et la République populaire de Chine. Première bombe atomique chinoise.

1965 - Rupture sino-soviétique.

17 octobre 1967 - Mort du dernier empereur, Pu Yi.

1966-1969 - "Révolution culturelle" et apparition des comités révolutionnaires maoïstes, les "gardes rouges". Destitution de Liu Shaoshi.

1969 - La Chine dénonce le traité sino-soviétique de 1950.

1971 - Admission de la République populaire de Chine à l'ONU à la place de Taïwan avec un siège de membre permanent au Conseil de Sécurité.

1972 - Voyage du Président Nixon à Pékin.

1976 - Mort de Zhou Enlai et de Mao Zedong.

1978 - Début de la politique de réforme et d'ouverture de Deng Xiaoping.

1979 - Etablissement de relations diplomatiques entre la Chine et les Etats-Unis. L'armée chinoise entre au Vietnam.

1980 - Entrée de la République populaire de Chine au FMI, Taïwan en est exclu.

1983 - Reprise des négociations entre la Chine et l'URSS. Ouverture de points de passage sur les fleuves Oussouri et Amour.

1984 - Accord sino-britannique sur Hong Kong qui reviendra à la Chine en 1997.

1987 - Accord avec le Portugal sur Macao qui reviendra à la Chine en 1999. Manifestations nationalistes au Tibet. Incidents frontaliers avec le Vietnam. XIIIème Congrès du Parti communiste à Pékin : Zhao Ziyang devient Secrétaire général en remplacement de Hu Yaobang démis de ses fonctions et Li Peng devient Premier Ministre.

1988 - Poursuite du rapprochement sino-soviétique. Yang Shangkun est élu Chef de l'Etat.

20 mars 1989 - Le Premier ministre Li Peng annonce devant l'Assemblée nationale populaire un ralentissement des réformes et un plan d'austérité de deux ans.

3-4 juin 1989 - Les manifestations démocratiques d'étudiants Place Tian'An Men sont violemment réprimées. Plusieurs milliers de morts. Condamnation internationale.

9 novembre 1989 - Jiang Zemin est nommé Secrétaire général du PCC. Deng Xiaoping se retire officiellement.

Octobre 1990 - Levée de la plupart des sanctions imposées par la Communauté européenne à la suite de la répression du mouvement étudiant.

Janvier 1992 - Tournée de Deng Xiaoping dans le sud : les réformes sont relancées.

27 mars 1993 - Jiang Zemin est élu Chef de l'Etat.

29 mars 1993 - Inscription dans la constitution de la référence à l'"Economie socialiste de marché".

19 février 1997 - Décès de Deng Xiaoping.

1er juillet 1997 - Retour de Hong Kong à la Chine.

17 mars 1998 - Le président Jiang Zemin est réélu chef de l'Etat. Zhu Rongji devient premier ministre.

20 décembre 1999 - Retour de Macao à la Chine.

14 décembre 2001 - Entrée de la Chine à l'OMC.

8-14 novembre 2002 - XVIème congrès du Parti communiste chinois. Hu Jintao devient Secrétaire général du PCC.

15 mars 2003 - Hu Jintao devient Chef de l'Etat. Il remplace Jiang Zemin. Wen Jiabao devient Premier ministre.

Avril 2003 - Crise sanitaire consécutive à l'épidémie de SRAS.

1er juin 2003 - Début de la mise en eau du barrage des Trois Gorges qui devrait être opérationnel en 2009.

27-30 janvier 2004 - Visite d'Etat du Président Hu Jintao en France.

5-6 mai 2004 - Accord de coopération douanière entre l'Union européenne et la Chine.

19 septembre 2004 - Le plenum du Parti communiste chinois accepte la démission de Jiang Zemin de sa dernière fonction officielle, la Présidence de la commission militaire centrale du Parti, transférée à Hu Jintao qui réunit ainsi les fonctions de Chef de l'Etat, Chef du Parti communiste et Chef de l'armée.

8-12 octobre 2004 - Visite d'Etat du Président Jacques Chirac en Chine.

Constitution et gouvernement

La Chine est une République Populaire.

Le pays est divisé en **22 provinces***, **5 régions autonomes*** établies entre 1947 et 1965 (Mongolie intérieure et Ningxia au nord, Guangxi au sud, Xinjiang et Tibet à l'ouest) **et 4 municipalités autonomes***, elles-mêmes divisées en préfectures, districts et cantons, dirigées par des gouvernements et des assemblées locales. A chaque niveau, le Chef de l'Administration est doublé d'un Secrétaire du Parti. Les territoires de Hong Kong et de Macao sont des "Régions administratives spéciales". Des engagements des autorités chinoises lors de leur rétrocession permettent à ces deux territoires de bénéficier d'une autonomie de gestion de leurs affaires intérieures et de la préservation de leur système pendant 50 ans à partir de la date d'entrée au sein de la République Populaire de Chine.

Le Parti Communiste Chinois (PCC) a, depuis 1949, le monopole du pouvoir. Les huit petits partis démocratiques qui lui sont alliés ont un rôle peu important.

Le Bureau politique du Comité Central du PCC, composé de 24 membres, détient la totalité du pouvoir. La décentralisation économique et les réformes ont accru l'autorité des dirigeants locaux dans les provinces riches qui se localisent essentiellement dans les régions côtières.

Le Président de la République est élu pour 5 ans par l'Assemblée Nationale Populaire. Hu Jintao, l'actuel Président, est également Secrétaire général du PCC et Président de la Commission des affaires militaires du Comité central (CAMCC). Le Conseil des Affaires d'Etat, dirigé par le Premier ministre, est composé des vice-premier ministres, des ministres, des présidents des commissions d'Etat et d'un secrétaire général.

Le pouvoir législatif est détenu par l'Assemblée Nationale Populaire dont les membres sont élus pour 5 ans au suffrage indirect. L'Assemblée ne se réunit qu'une fois par an. Entre deux sessions, c'est un comité permanent qui la remplace.

Le socialisme reste l'idéologie officielle mais il s'agit en fait de mettre en place "une économie socialiste de marché" qui se veut pragmatique et qui fait de larges emprunts au capitalisme. L'objectif prioritaire est le maintien de la stabilité

sociale, ce qui suppose la gestion de nombreux problèmes : inflation, corruption, surplus de main d'oeuvre agricole (population migrante de 100 millions), entreprises d'Etat déficitaires, déséquilibre entre villes et campagnes, entre provinces riches et provinces pauvres.

* Ces 31 entités peuvent se présenter ainsi :

- les provinces du nord-est : Heilongjiang, Jilin, Lianing
- les provinces du nord : Hebei, Shanxi, Mongolie intérieure
- les provinces du nord-ouest : Xinjiang, Qinghai, Gansu, Ningxia, Shaanxi
- les provinces du sud-ouest : Guizhou, Sichuan, Yunnan, Tibet
- les provinces de l'est : Shandong, Jiangsu, Anhui, Zhejiang, Jiangxi, Fujian
- les provinces du centre-sud : Henan, Hubei, Hunan, Guangdong, Guangxi, Hainan
- les villes-provinces (municipalités autonomes): Pékin, Tianjin, Shanghai, Chongqing.

La province la plus vaste, le Xinjiang (ouest) couvre 1,6 million de km², soit trois fois la France. La superficie du Tibet et de la Mongolie intérieure dépassent également le million de km².

Langue

Le chinois est la langue officielle, prononcé à la pékinoise (mandarin) et cohabite dans les régions "autonomes" avec les langues des minorités mongole, ouïghoure (au Xinjiang), tibétaine, thaïe (Guangxi, Yunnan), kazakhe et coréenne...

Il existe également des dialectes chinois, nettement différents du mandarin, parlés surtout dans les régions du sud-est (cantonais, notamment).

Il est utile de connaître la langue chinoise. Il est possible de l'apprendre sur place à l'aide de professeurs particuliers.

La langue des affaires est l'anglais. Le français a une audience très limitée.

Religion

La Chine est un état laïque.

L'éclectisme a toujours été la règle en matière de religion. A côté des confessions traditionnelles, telles que le confucianisme, le bouddhisme et le taoïsme, il existe une minorité musulmane (18 millions de croyants), chrétienne (plus de 20 millions de catholiques et de protestants officiellement recensés), et lamaïste (au Tibet et en Mongolie).

La pratique des cultes n'est tolérée que dans le cadre des églises officielles.

Géographie

Décalage horaire (par rapport à Paris) :

- en été, 6 heures de plus.
- en hiver, 7 heures de plus.

Présentation générale

La Chine est le troisième pays du monde par la superficie (près de 9,6 millions de km², soit 17 fois la France) après la Russie et le Canada. Située en Extrême-Orient, entre la Sibérie et l'Asie du Sud-Est, elle constitue une masse continentale qui s'étend d'ouest en est sur 5000 km (du soixante-quatorzième au cent trente-cinquième méridien) et du nord au sud sur 5500 km (du cinquante-quatrième au dix-huitième parallèle).

Avec 20.000 km de frontières terrestres (et 18.000 km de façade maritime), elle est bordée au nord-est par la Corée du Nord, au nord par la Russie et la Mongolie, à l'ouest par le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, l'Afghanistan, le Pakistan, au sud par l'Inde, le Népal, le Bhoutan, la Birmanie, le Laos et le Vietnam.

La moitié ouest du pays est constituée de plateaux (Xinjiang, Tibet) et de montagnes qui sont les plus hauts du monde (4000 à 8000 m). Les deux tiers du pays sont d'ailleurs situés à plus de 1000 mètres d'altitude. On distingue au nord-est la plaine de Mandchourie encadrée de massifs boisés ; au nord la grande plaine de Chine, la vallée du Yang Tse Kiang, encadrées de massifs montagneux, les plateaux du Gansu, Shaanxi, la presqu'île de Shandong, la plaine de loess du Fleuve Jaune ; au centre, les montagnes du Sichuan, le Bassin Rouge, les basses plaines du Yang Tse ; au sud les montagnes du Yunnan, la plaine du Xi Jiang.

Les fleuves jouent un rôle considérable dans ce pays essentiellement agricole. Les trois principaux sont : le Fleuve Jaune (Huanghe ou Houan-Ho), 5000 km, qui arrose un bassin d'un million de km² ; le Fleuve Bleu (Yangzijiang ou Yang Tse Kiang), le plus long du pays avec 6100 km, qui couvre deux millions de km², le fleuve Amour (4300 km, qui délimite la frontière avec la Russie) et le Fleuve de l'Ouest (Xijiang ou Si-Kiang), 2100 km, qui se jette dans la Rivière de Canton.

D'autres fleuves, très importants, traversent le territoire. Ce sont le Salouen, le Mékong, le Tsangpo (Brahmapoutre), le Soungarie (affluent de l'Amour) et enfin l'Ili qui se jette dans le lac Baïkal en Russie.

Les hauts plateaux sont quasi désertiques. Les terres arables sont toutes situées à l'est du pays. La végétation varie du nord (domaine du blé) au sud (domaine du riz). La forêt représente environ 13% de la superficie, le reste étant le domaine de la steppe et de la prairie.

Liaisons avec la France

Environ 12.000 km séparent la France de Pékin.

Air France dessert les villes suivantes : Pékin, Shanghai, Canton et Hong Kong.

Les vols directs sont quotidiens pour la liaison Paris/Pékin.

En partenariat avec China Eastern, 9 liaisons hebdomadaires directes sont assurées pour Paris/Shanghai.

Il existe également une liaison directe et quotidienne Paris/Canton.

Un vol direct dure 10 heures ; la durée du voyage avec escale varie de 13 à 18 heures.

◆ Les horaires des vols peuvent être consultés sur internet www.adp.fr et www.amadeus.net

La liaison maritime concerne uniquement le fret et peut prendre de un à deux mois avec une fréquence irrégulière (environ une à deux fois par mois).

On peut aussi se rendre en Chine par le train, en sept jours, avec le Transsibérien via Moscou.

Population

Provinces Régions autonomes Municipalités autonomes*

Entité administrative	Population (M/h)	Superficie (km²)	Capitale
* Beijing (Pékin)	14,2	16.800	
Anhui	63,4	139.000	Hefei
* Chongqing	31,1	82.400	

Fujian	34,7	120.000	Fuzhou
Gansu	26	450.000	Lanzhou
Guangdong	78,6	186.000	Guangzhou (Canton)
Guangxi	48,2	236.300	Nanning
Guizhou	38,4	170.000	Guiyang
Hainan (île)	8	34.000	Haikou
Hebei	67,3	190.000	Shijiazhuang
Heilongjiang	38,1	469.000	Harbin
Henan	96,1	167.000	Zhengzhou
Hubei	60	187.400	Wuhan
Hunan	66,3	210.000	Shangsha
Jiangxi	42,2	166.600	Nanchang
Jiangxu	73,8	102.600	Nanjing
Jilin	27	187.000	Changchun
Liaoning	42	145.700	Shenyang
Mongolie intérieure	23,8	1.183.000	Hohhot
Ningxia	5,7	66.400	Yinchuan
Qinghai	5,3	720.000	Xining
* Shanghai	20	6200	
Shanxi	32,9	156.000	Taiyuan
Shaanxi	36,7	205.000	Xi'an
Shandong	90,8	153.000	Ji'nan
Sichuan	86,7	488.000	Chengdu
* Tianjin	10	11.300	
Tibet	2,7	1.220.000	Lhasa
Xingjiang	19	1.600.000	Urumqi
Yunnan	43,3	394.000	Kunming
Zhejiang	46,5	101.800	Hangzhou

Avec une population totale de 1,3 milliard d'habitants, la Chine est le pays le plus peuplé de la planète (20,7% de la population mondiale).

Si la densité moyenne est de 133 habitants au km², elle varie cependant de 1,8 sur les hauts plateaux du Tibet à 360 dans les provinces côtières et peut même atteindre 2200 habitants/km² dans les grandes villes comme à Shanghai.

La population n'est pas répartie de façon homogène sur l'ensemble du territoire ; de fortes disparités apparaissent entre l'est et l'ouest : le Henan, province la plus peuplée, compte 96 millions d'habitants tandis que le Tibet en compte 2,7.

On estime que 60% de la population vivent sur 1/5ème du territoire. Par ailleurs, 26% des Chinois sont âgés de moins de quinze ans. La population active est constituée de 750 millions de personnes.

La Chine est un état pluriethnique. Les Han constituent l'immense majorité de la population (92%), les 8% restant sont divisés en 55 minorités ethno-linguistiques.

Les principales minorités sont : les Zhuang (15,5 millions), les Hui (8,6 millions), les Ouïghours (7,2 millions), les Yi (6,5 millions), les Miao (7,3 millions), les Mandchous (9,8 millions), les Tibétains (4,6 millions), les Mongols (4,8 millions), les Dujia, les Puyi, les Coréens, les Dong, les Yao, les Bai, les Hani, les Kazakhs, les Dai, les Li, les Lisu, les Russes...

La population dite "flottante" est importante. Un immense mouvement de migration des campagnes vers les villes est engagé malgré les limitations apportées par le pouvoir central pour canaliser et gérer ces flots de travailleurs. Cet exode rural est estimé à quelque 100 millions de personnes.

La politique volontariste mise en place a pour but d'impulser un dynamisme économique dans des villes relais pour éviter la saturation des grands centres urbains côtiers. L'objectif étant à terme de garder ces populations issues de la paysannerie au plus proche de leur foyer de départ et d'éviter l'accroissement des inégalités régionales.

Climat

Les conditions climatiques connaissent d'importantes variations entre les montagnes les plus hautes du monde (Qomolangma ou Everest à 8848 m d'altitude) et les côtes. Les régions occidentales (Mongolie, Xinjiang) enregistrent des précipitations faibles et une amplitude thermique élevée.

Au nord-est et à Pékin, le climat est continental, les températures très basses en hiver et très élevées en été. Les pluies y sont abondantes.

Dans la grande plaine de Chine, les températures sont douces. Sur les hauts plateaux loessiques, le climat est continental. Dans les plaines du Yang Tse, l'hiver est froid et se tempère au Zhejiang et au Fujian. Au sud, le climat est tropical, assez frais l'hiver (influence continentale), avec moussons et typhons l'été.

Les pluies sont très variables suivant les régions, plus abondantes en juin. Les périodes les plus agréables se situent d'avril à mai et de septembre à octobre.

Pluviométrie annuelle (variable selon les régions)

Nord-est : 400 à 1000 mm

Vallée du Fleuve Jaune : 600 à 800 mm

Sud du Yang Tse Kiang : environ 1000 mm

Hainan : plus de 2000 mm

Degré hygrométrique

A Pékin, les hivers sont très secs (électricité statique importante) et les étés humides.

A Shanghai, le degré hygrométrique est de 40 en hiver, 70 au printemps, 90 en été, et 60 en automne.

Beijing (Pékin)

Les quatre saisons à Pékin :

- un printemps de mars à avril venteux,
- un été de mai à août où les pluies peuvent être abondantes en juillet-août (600 mm d'eau/an) et la chaleur très forte,
- un automne très agréable de septembre à la mi-novembre,
- un hiver très sec et très froid.

Parfois des vents violents se font sentir lors des saisons intermédiaires.

Températures moyennes mensuelles et pluviométrie moyenne mensuelle (en mm) :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
- 5°	0°	5°	14°	20°	25°	26°	25°	20°	13°	4°	3°
2	4	6	15	30	75	250	125	60	12	8	2

Shanghai

Températures mensuelles maximales, minimales et pluviométrie moyenne en mm :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
8°	8°	13°	19°	25°	23°	32°	34°	28°	23°	17°	12°
1°	1°	4°	10°	15°	19°	23°	34°	18°	14°	7°	2°
50	60	80	100	100	175	150	140	125	50	50	30

Le climat est agréable à l'automne et au printemps. La chaleur de l'été (températures souvent supérieures à 37°) est particulièrement éprouvante du début juillet à la fin août.

Hong Kong

Températures moyennes mensuelles et pluviométrie moyenne mensuelle (en mm) :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
16°	15°	19°	23°	26°	28°	28°	29°	28°	26°	22°	19°
70	28	41	547	208	443	304	601	153	204	97	56

Villes principales

Beijing (Pékin)

Capitale historique, administrative et culturelle de la Chine, mais second centre économique du pays (après Shanghai), Pékin, en tant que division administrative, compte 14 millions d'habitants, la population de la ville elle-même étant évaluée à 11,5 millions.

Fondée par les Yuan (Mongols), Pékin s'organise autour de la Cité Interdite, ancien Palais des Empereurs Ming et Qing (Mandchous). La municipalité, qui couvre une superficie comparable à celle de la Belgique, s'étend jusqu'à la Grande Muraille (60 km). Proche de la steppe, Pékin en est séparée par une barrière de montagnes au nord et à l'ouest.

Une large autoroute mène à Tianjin, grand port industriel à une centaine de kilomètres au sud-est. Ces deux municipalités sont géographiquement entourées par la province de Hebei.

Les principales industries (aciéries, automobiles, textiles...) se trouvent dans la banlieue ouest. Pékin est également un important centre commercial et de communication doté de nombreuses universités et centres de recherche.

Dans la perspective des Jeux Olympiques de 2008, Pékin s'attaque aux principaux défis auxquels elle est confrontée : l'explosion du trafic automobile, la pollution atmosphérique, la nécessité de protéger son patrimoine architectural (notamment les "hutongs").

Canton

La capitale du Guangdong (sud-est) est la porte d'entrée méridionale de la Chine, non loin de Hong Kong. Les Cantonais tiennent à leur "spécificité". Depuis quelques années, la province du Guangdong est devenue le centre manufacturier de la Chine continentale. Avec retard par rapport à Shanghai, Canton (7 millions d'habitants) vit une explosion économique sans précédent et attire près de la moitié des investissements directs étrangers destinés à la Chine. C'est aujourd'hui la troisième métropole économique du pays.

Canton est jumelée avec la ville de Lyon.

Chengdu

La capitale de la province du Sichuan (centre sud), à la fois cité industrielle et universitaire, compte 10 millions d'habitants. Cité ancienne, puisque construite en 316 avant J-C, Chengdu est à la fois une ville pittoresque et une nouvelle ville industrielle.

Une voie express relie Chengdu à Chongqing et une voie routière la relie au Tibet.

Chengdu est jumelée avec la ville de Montpellier.

Chongqing

Au centre du pays, cette municipalité autonome située sur les rives du Yangtze, compte quelque 30 millions d'habitants dont la moitié environ dans l'agglomération même.

Chongqing est jumelée avec la ville de Toulouse.

Shanghai

Près de l'embouchure du fleuve Yang Tse, Shanghai est à la fois le premier port de la Chine et le principal centre financier et industriel (textile, métallurgie, raffineries de pétrole, construction navale, automobile...). Cette ville autonome de 20 millions d'habitants bénéficie depuis 1991 de la politique d'ouverture et de réformes qui lui a valu une croissance à deux chiffres ininterrompue depuis lors. Depuis presque 25 ans, le développement rapide de l'activité économique, grâce à l'augmentation de la production industrielle et aux investissements étrangers, a entraîné une importante poussée démographique et un changement du paysage urbain.

Tianjin

La municipalité autonome de Tianjin (10 millions d'habitants) est le débouché maritime de Pékin, à une centaine de kilomètres au sud-est de la capitale, en même temps qu'un important centre industriel.

Wuhan

Capitale de la province du Hubei, cette cité de 8 millions d'habitants bâtie sur les rives du fleuve Yang Tse, est formée de trois villes : Hankou (ville commerçante), Wuchang (ville universitaire) et Hanyang (ville industrielle). Son activité économique s'oriente depuis quelques années vers les nouvelles technologies (fibres optiques en particulier). De nombreux constructeurs automobiles étrangers y sont implantés (dont PSA et Renault). Son institut de recherche biologique est par ailleurs mondialement reconnu. On dénombre à Wuhan une cinquantaine d'universités.

Wuhan est jumelée avec la ville de Bordeaux.

Autres villes

Shenyang, (ancienne Moukden), capitale historique de la Mandchourie (6,8 millions d'habitants).

Xi'An, ancienne capitale, sous le nom de Chang An, des dynasties Qin (tombeau de l'empereur Qin Shi Huangdi), Han et Tang. Nombreux musulmans (6,9 millions d'habitants).

Nankin, "capitale du Sud" (5,3 millions d'habitants).

Lhassa, capitale du Tibet, à près de 4000 m d'altitude, palais du Dalaï Lama (Potala).

Régions administratives spéciales

Hong Kong

Située dans le sud du pays, à l'est de l'embouchure du Xijiang, la région administrative spéciale de Hong Kong s'étend sur une faible superficie : 1045 km². Le site se structure autour d'un chapelet d'îles et d'un secteur continental au nord. La densité de population est une des plus élevée au monde avec près de 6000 habitants au km². La ville doit aujourd'hui faire face à un grave problème de surpopulation (estimée à 6,7 millions). La richesse et la diversité de son tissu économique lui permettent d'être considérée comme une des mégapoles les plus dynamiques au monde.

Macao

Le territoire de Macao est constitué d'une presqu'île montagneuse à l'embouchure du Xijiang. Située à quelques kilomètres de Hong Kong, Macao est aussi une région administrative spéciale depuis sa rétrocession en 1999. La ville est pourtant moins peuplée que cette dernière avec seulement 410.000 habitants mais subit les mêmes maux avec une densité de 25.625 habitants au km². Le tissu économique est principalement tourné vers la pêche, l'industrie textile et électronique.

Economie

Présentation générale

Le décollage économique de la Chine depuis le début de l'ère des réformes se caractérise par des performances exceptionnelles : en 25

ans, la richesse créée est passée de 4 à 14% du total mondial. La Chine représente aujourd'hui 4,5% du PNB mondial ; 7^{ème} PIB mondial, elle talonne l'Italie. Membre de l'OMC depuis 2001, le pays est une puissance importatrice de tout premier plan pour les matières premières (ciment, charbon, acier, nickel, aluminium) influant sur les prix des marchés et l'ensemble de l'économie de la planète.

Ce développement spectaculaire est toutefois à relativiser par la taille de la population, qui place la Chine au 100^{ème} rang mondial pour le revenu annuel par habitant, et par l'aggravation des inégalités.

Agriculture

L'agriculture occupe 45% de la population active et contribue pour 15% au PNB du pays.

Les terres cultivées, irriguées pour moitié, représentent 13% du territoire (de 1999 à 2003, les surfaces agricoles se seraient réduites de 7,6 millions d'hectares). La Chine n'en demeure pas moins une très grande puissance agricole, classée au premier ou au second rang mondial pour nombre de productions (céréales, riz, arachide, colza, coton, fruits, viande, thé...).

Le commerce extérieur de produits agricoles, longtemps excédentaire, a toutefois enregistré un déficit au premier semestre 2004, expliqué notamment par une hausse des importations et une baisse simultanée des exportations de produits céréaliers.

Disposant du cheptel ovin et porcin le plus important au monde, la Chine est aussi le premier producteur de poisson dont 40% proviennent de la pisciculture en eau douce.

Le nombre d'habitants en zone rurale est estimé à 780 millions. S'il est encore trop tôt pour évaluer l'impact global de l'entrée du pays dans l'OMC, la perte de dizaines de millions d'emplois dans le secteur agricole semble se confirmer.

Energies et Industries

Ce secteur occupe 25% de la population active et contribue pour 53% au PNB du pays.

Ses ressources minérales placent le pays au 3ème rang mondial : premier producteur de charbon, de fer, d'étain, cinquième producteur de pétrole, de bauxite et de nickel, il est également riche en gaz naturel, zinc, phosphates, or, etc. Les plus importantes réserves mondiales de "terres rares" sont en outre imputées à la Chine qui est récemment devenue le premier producteur et premier exportateur de métaux recherchés pour l'industrie des hautes technologies (vanadium, titane...).

Les énormes besoins énergétiques sont couverts par la production de charbon à 70% ; en dépit d'une importante production, les importations d'hydrocarbures, en augmentation régulière, ont représenté 36% de la consommation mondiale en 2003 faisant de la Chine le second importateur au monde (après les Etats-Unis). Avec plus de 20.000 barrages d'au moins 15 mètres de hauteur, la Chine possède le second parc hydroélectrique au monde. Le barrage des Trois Gorges, l'un des plus grands projets hydroélectriques de la planète (185 mètres de haut) dont la construction a été entamée en 1996, devrait fournir près de 85 milliards de kw/h à l'horizon 2009 et réduire d'environ 40 à 50 millions de tonnes la consommation de charbon dans l'est et le centre du pays. Le gouvernement chinois a par ailleurs décidé de relancer la production d'énergie nucléaire civile et envisage la construction de 32 réacteurs d'ici 2020.

L'industrie chinoise est très diversifiée. A côté de l'industrie lourde (sidérurgie, mécanique, construction navale, pétrochimie), elle s'est développée dans les secteurs du textile (1er rang mondial), du jouet (70% de la production mondiale), de la construction automobile, de la chimie, et au cours des dernières années, dans l'électronique grand public (1er rang mondial pour la production de téléviseurs et 3ème rang mondial pour l'équipement informatique) et les équipements électroménagers (un tiers de la production mondiale).

Services

Les services occupent 30% de la population active et contribuent pour 32% au PNB du pays.

Les infrastructures de transport ont fait l'objet d'investissements très importants et permettent aujourd'hui à la Chine d'occuper le 1er rang mondial pour le trafic portuaire, le 3ème rang pour le réseau ferroviaire et le 4ème rang pour le réseau autoroutier.

China Southern est la première compagnie aérienne chinoise (China Eastern étant la seconde) avec quelque 350 lignes, dont 43 internationales, et plus de 26 millions de passagers transportés en 2003. A l'été 2004, a été inauguré le nouvel aéroport international de Canton, actuellement le plus grand de Chine continentale avec une capacité de 25 millions de passagers. Les besoins demeurent néanmoins considérables, notamment pour favoriser le développement économique des provinces de l'ouest (transport intermodal, aménagement des routes, etc).

Le secteur de la grande distribution a également connu en Chine un développement sans précédent au cours des vingt dernières années. La prochaine disparition de la quasi-totalité des restrictions rencontrées par les distributeurs étrangers (en décembre 2004) contraint les entreprises locales à se démarquer dans un environnement extrêmement concurrentiel. C'est ainsi que le plus important groupe de distribution chinois, Shanghai Bailian, (5000 magasins environ) s'est formé en 2003.

La Chine a supplanté les Etats-unis dans le secteur de la téléphonie mobile en occupant désormais la première place mondiale avec plus de 220 millions d'utilisateurs. TCL et Huawei technologies sont actuellement des sociétés leaders sur le marché intérieur chinois, en voie d'émergence sur le marché international.

La Chine est par ailleurs la cinquième destination touristique de la planète.

En résumé

Economie en triple transition, d'une économie étatique et planifiée vers une économie de marché (des 500 premières entreprises chinoises, classées selon le chiffre d'affaires, 74 sont des entreprises privées), d'une économie agricole et rurale vers une économie urbaine, d'industrie et de services, d'une économie autarcique vers une économie ouverte aux échanges internationaux de biens et de capitaux, la Chine relève d'immenses défis.

Au nombre de ces multiples défis, le moindre n'est pas de maintenir la stabilité sociale. C'est pourquoi le gouvernement chinois a décidé la mise en place d'un système de sécurité sociale destiné à couvrir l'ensemble de la population. Après la création d'un Fonds national de sécurité sociale en 2000, un premier "Livre Blanc" a récemment vu le jour. Il comporte un ensemble de mesures portant sur les retraites, l'assurance-chômage ou l'assurance-maladie.

Principaux indices

PIB : 1409 milliards US\$ en 2003 (6ème rang mondial)

PIB / habitant : 1090 US\$

Croissance annuelle : 9,1%

Taux d'inflation : 1%

Taux de chômage : 4,7%

Importations : 413 milliards US\$

Exportations : 438 milliards US\$

(Estimations 2004)

La Chine est devenue en 2003 la première destination des investissements étrangers.

La France est le 6ème client et le 13ème fournisseur de la Chine (second fournisseur européen derrière l'Allemagne).

Vie pratique

Entrée et séjour

Passeport, visa, permis de travail

D'une manière générale, pour toute information relative aux formalités d'entrée et de séjour en Chine, il est vivement conseillé de prendre contact avec les services consulaires chinois ou de consulter le site Internet de l'ambassade de Chine en France (www.amb-chine.fr).

Pour effectuer une mission de courte durée (moins de 3 mois)

Le demandeur de visa doit fournir les documents suivants :

- un passeport en cours de validité (validité supérieure à 6 mois pour un visa valable 3 mois avec une, deux ou plusieurs entrées) ;
- un formulaire de demande de visa complété et signé ;
- une photo d'identité à coller sur le formulaire de demande de visa ;
- une lettre d'invitation doit être jointe à toute demande de visa : une lettre d'invitation des autorités chinoises compétentes, de certaines entreprises d'Etat chinoises autorisées par le gouvernement chinois, de la famille ou de l'ami en Chine ou, dans le cas d'un voyage organisé, une attestation du bureau (agence) de tourisme chinois invitant ;
- le cas échéant, les billets d'avion aller-retour ou un billet de transport de correspondance pour quitter la Chine ; une photocopie de la carte de séjour en France.

Pour un séjour de plus de 3 mois

- un passeport en cours de validité (la validité du passeport doit être, au moment de la demande, supérieure à 9 mois pour un visa valable 6 mois avec deux ou multiples entrées) ;
- un formulaire de demande de visa complété et signé ;
- une photo d'identité à coller sur le formulaire de demande de visa ;
- une lettre d'invitation ;
- un formulaire JW 201 ou JW 202 délivré par les autorités d'éducation chinoises (pour les étudiants étrangers faisant leurs études de courte durée en Chine) ;
- une attestation d'admission de l'université/école chinoise (pour les étudiants faisant leurs études de courte durée en Chine) ;
- une photocopie de la carte de séjour en France.

Conditions d'obtention d'un permis de travail

Il faut effectuer ses démarches depuis la France et trouver un emploi avant d'arriver en Chine afin d'entrer sur le territoire muni du visa adéquat.

Il est possible de transformer un visa de tourisme en visa de travail avec des formalités administratives parfois longues (un mois). L'administration chinoise délivre alors un visa spécifique et un certificat d'expert pour un délai de six mois à un an renouvelable. Le visa de travail est demandé par le futur employeur. **Il est formellement interdit de travailler en Chine avec un visa de tourisme.**

Documents à présenter :

- une lettre officielle d'invitation délivrée par une autorité chinoise compétente ;
- un passeport en cours de validité ;
- un formulaire de demande de visa complété et signé ;
- une photo d'identité à coller sur le formulaire de demande de visa ;
- une photocopie du livret de famille pour le conjoint, les enfants et tout autre membre accompagnant de la famille figurant sur la lettre d'invitation ;

- une attestation ou une déclaration sur l'honneur de la vie commune, légalisée par la mairie pour les partenaires non mariés figurant sur la lettre d'invitation ;
- une licence d'emploi délivrée par le ministère du Travail et de la Protection sociale de la République de Chine ou un agrément délivré par le Bureau national d'administration des experts étrangers de la République de Chine ou une carte de séjour pour les étrangers délivrée par le bureau municipal de la sécurité publique - police - (pour ceux qui résident déjà en Chine et les membres accompagnant la famille).

Le délai d'obtention d'un permis de travail varie, en général, de 3 à 4 semaines.

Formalités d'entrée pour le conjoint ou le concubin

Le nom du conjoint ou du concubin doit figurer impérativement sur la lettre d'invitation.

Le titulaire principal du passeport accompagné d'enfants mineurs utilisant le même passeport doit les mentionner sur le même formulaire de demande de visa et y coller une photo d'identité de chacun.

Enregistrement auprès des autorités locales

Les formalités relatives à l'enregistrement des étrangers auprès des autorités chinoises sont à effectuer auprès du bureau local de la sécurité publique, service des étrangers.

Concernant Pékin, il s'agit du **Bureau de la Sécurité publique** - service des entrées et sorties des étrangers - : 2, Andingmen Dongdajie - Dongcheng district - Tél : 64.04.77.99

Les demandes de prorogation et de renouvellement des visas de séjour sont également à effectuer auprès de ce bureau.

◆ [Pour en savoir plus](#)

Formalités douanières

S'agissant d'un déménagement international, il est primordial de s'entourer d'un maximum de garanties en faisant appel à un professionnel disposant de certifications reconnues (marque NF Service, ISO 9002, etc.)

En France, l'Association française des déménageurs internationaux (AFDI) se porte garante de la qualité des prestations assurées par ses membres. Elle propose au particulier des renseignements pratiques ainsi que des adresses pour organiser un déménagement à l'étranger. Il peut être utile de consulter son site *internet* ou de contacter le *Numéro vert* accessible gratuitement depuis la France.

Association française des déménageurs internationaux (AFDI)

Tél. : 0800 010 020

Site internet : <http://www.csdeménagement.fr/afdi.asp>

En fonction du volume et du poids que représente le déménagement, on optera pour la voie maritime (avec 4 à 6 semaines de délai d'acheminement) ou la voie aérienne.

Les documents suivants sont à prévoir :

- inventaire détaillé avec indication de la valeur des articles (à produire ensuite en anglais et en chinois). L'inventaire doit mentionner le contenu de chaque colis numéroté par la compagnie de déménagement. Il est destiné au contrôle d'entrée et au calcul des taxes effectués par les douanes chinoises.
- CV daté du chef de famille.
- un lot (une dizaine au moins) de photos d'identité pour chacun des membres de la famille.

Le dédouanement du déménagement est pris en charge par le transitaire et inclus dans le service et le tarif convenu.

◆ Pour en savoir plus

Vaccination

Aucune vaccination n'est exigée à l'entrée du pays pour un voyageur en provenance de France. La vaccination contre la fièvre jaune est exigée pour les personnes en provenance d'une zone d'endémie.

Il est conseillé, pour des raisons médicales :

- Adultes : mise à jour des vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite ; vaccination contre la typhoïde, l'hépatite A, l'hépatite B.

- Enfants : vaccinations recommandées en France par le Ministère de la Santé et en particulier : B.C.G. et hépatite B dès la naissance, rougeole dès l'âge de 9 mois.

Encéphalite japonaise à partir de l'âge d'un an.

On peut trouver sur place des vaccins sous forme injectable auprès de *Beijing SOS International Clinic* ou auprès des cabinets médicaux des Ambassades de France et d'Allemagne.

◆ Pour en savoir plus

Animaux domestiques

Les formalités à accomplir avant le départ de France diffèrent selon que le pays de destination est situé hors ou au sein de l'Union européenne.

- Le pays de destination se trouve hors de l'Union européenne
- Le pays de destination se trouve dans l'Union européenne (sauf Irlande, Malte, Suède et Royaume-Uni)
- Le pays de destination est l'Irlande, Malte, la Suède ou le Royaume-Uni

Le pays de destination se trouve hors de l'Union européenne

Certains pays réglementent l'entrée des animaux sur leur territoire (permis d'importation, quarantaine, interdiction). Prévoyez un délai d'au moins dix jours pour effectuer toutes les formalités, voire de plusieurs mois pour les pays exigeant une quarantaine.

Pour connaître les conditions exactes, vous devrez prendre contact :

1. avec l'ambassade en France du pays de destination. Si, au cours de son transport de la France vers le pays de destination, l'animal doit transiter par un ou plusieurs pays, vous devrez également vous conformer à la réglementation du ou des pays de transit de l'animal. A noter que certains pays refusent le transit d'animaux.

Des informations générales sur la réglementation de nombreux pays sont également disponibles sur le site Internet de l'Association internationale du transport aérien (AITA) (www.iatatravelcentre.com/ Rubrique " country information > select your destination > pets "), ainsi que sur celui de l'Ecole nationale vétérinaire de Maisons-Alfort : www.vet-alfort.fr/ rubrique " ressources > sites spécialisés > voyager dans le monde entier avec son animal de compagnie ").

2. le cas échéant, avec la ou les compagnies aériennes pour connaître les conditions de transport de l'animal (en soute ou en cabine, normes des cages, nourriture, etc.).

Pour connaître les normes internationales de transport des animaux et des cages, vous pouvez consulter le site Internet de l'Association internationale du transport aérien (AITA) : www.iata.org/ " areas of activity > cargo >

live animals > traveller's pet corner ".

Si l'ambassade dispose d'une information particulière, celle-ci doit être communiquée à votre vétérinaire traitant, titulaire d'un mandat sanitaire, qui vous guidera pour la suite.

Dans le cas où l'ambassade ne disposerait pas d'informations sur la réglementation sanitaire de son pays, vous devrez respecter, par défaut, les conditions suivantes :

- l'animal doit être en règle vis-à-vis des exigences réglementaires françaises en matière de santé et de protection animales. Pour plus de renseignements sur la réglementation française, vous pouvez prendre contact avec votre vétérinaire traitant, titulaire d'un mandat sanitaire, ou la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) de votre département. Vous trouverez les coordonnées des DDSV sur le site Internet du ministère de l'Agriculture et de la Pêche : <http://agriculture.gouv.fr/> rubrique " ministère > organisation du ministère > services déconcentrés > le ministère en départements ".
- les documents suivants sont obligatoires pour l'animal et doivent être établis par le vétérinaire traitant, titulaire d'un mandat sanitaire :
 - identification par micropuce ou tatouage ;
 - certificat de vaccination contre la rage en cours de validité ;
 - certificat international de bonne santé, établi par le vétérinaire traitant, titulaire du mandat sanitaire, dans la semaine précédant le départ de France.
- Il est également conseillé de faire procéder à un titrage des anticorps anti-rabiques dans un laboratoire agréé et de se munir du carnet de vaccination tenu à jour de l'animal.

Vous devrez ensuite prendre rendez-vous avec le service " santé et protection animales " de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) dont relève le vétérinaire traitant, pour la validation des documents établis par celui-ci.

Légalisation des documents

Certains pays exigent que les documents validés par la DDSV soient ensuite légalisés ou munis de l'Apostille. Il convient donc de se renseigner sur ce point auprès de l'ambassade du pays de destination .

Pour connaître le régime de légalisation du pays de destination, vous pouvez également consulter le site Internet du ministère des Affaires étrangères et européennes : www.diplomatie.gouv.fr/ Rubrique " les Français et l'étranger > vos droits et démarches > légalisation de documents > régime de légalisation selon le pays".

L'Apostille s'obtient auprès des cours d'appels. Vous pouvez trouver leurs coordonnées sur le site Internet du ministère de la Justice : www.justice.gouv.fr/ Rubrique " annuaires et contacts > annuaires des juridictions ".

La légalisation est effectuée par le bureau des légalisations du ministère des affaires étrangères. Pour toute information sur les légalisations, vous pouvez consulter le site Internet du ministère des Affaires étrangères et européennes : www.diplomatie.gouv.fr/ Rubrique " les Français et l'étranger > vos droits et démarches > légalisation de documents " ou contacter :

- **le bureau des légalisations**

57 boulevard des Invalides - 75007 Paris

Téléphone (de 14 à 16 heures) : 01 53 69 38 28 / 01 53 69 38 29 - Télécopie : 01 53 69 38 31

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site Internet du ministère de l'Agriculture et de la Pêche : <http://agriculture.gouv.fr/> Rubrique " santé et protection des animaux > animaux de compagnie > transport > exportation de carnivores domestiques vers les pays tiers ".

Le pays de destination se trouve dans l'Union européenne (sauf Irlande, Malte, Suède et Royaume-Uni)

Une information très détaillée est disponible sur le site Internet du ministère de l'Agriculture et de la Pêche : <http://agriculture.gouv.fr/> Rubrique " santé et protection des animaux > animaux de compagnie > transport >

voyager avec son animal de compagnie dans l'Union européenne " .

Les chiens, les chats et les furets doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- être identifiés par tatouage ou par puce électronique ;
- être valablement vaccinés contre la rage ;
- être titulaires d'un passeport délivré par un vétérinaire habilité attestant de l'identification et de la vaccination contre la rage de l'animal ;
- dans le cas de la Finlande, avoir subi un traitement contre l'échinococcose moins de 30 jours avant le départ. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet suivant : www.evira.fi/portal/en/ rubrique " animals and health > import and export " .

Le système d'identification électronique, ainsi que la reconnaissance de la validité de la vaccination contre la rage, peuvent varier d'un Etat membre à l'autre. Il est donc vivement recommandé de prendre contact avec l'ambassade du pays de destination .

En France, la réalisation de la primo-vaccination antirabique n'est considérée comme valable qu'à partir de 21 jours après la fin du protocole de vaccination prescrit par le fabricant. La vaccination antirabique de rappel est considérée en cours de validité le jour de sa réalisation.

Le pays de destination est l'Irlande, Malte, la Suède ou le Royaume-Uni

Les chiens et les chats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- être âgés d'au moins 3 mois ;
- être identifiés par puce électronique. Mais la Suède reconnaît également la méthode d'identification par tatouage ;
- être valablement vaccinés contre la rage ;
- avoir subi un titrage sérique des anticorps antirabiques, sauf pour les furets (examen de laboratoire effectué sur un prélèvement sanguin et permettant de s'assurer de la validité de la vaccination de l'animal contre la rage) dans un laboratoire agréé par l'Union européenne . Le résultat doit être supérieur ou égal à 0,5 UI/ml ;
- être titulaire d'un passeport délivré par un vétérinaire titulaire d'un mandat sanitaire ;
- avoir subi un traitement contre les tiques et l'échinococcose ;
- pour Malte et le Royaume-Uni, être acheminés par un moyen de transport reconnu.

Attention :

La réglementation diffère selon le pays sur les points suivants :

- la méthode d'identification ;
- le délai à respecter entre la vaccination contre la rage et le prélèvement sanguin ;
- le délai à respecter entre le prélèvement sanguin et la date d'expédition de l'animal ;
- le délai à respecter entre la date du traitement contre les tiques et contre l'échinococcose et l'expédition de l'animal.

Il est, par conséquent, conseillé de prendre contact avec l'ambassade du pays de destination et de consulter les sites Internet suivants :

- Site du ministère irlandais de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation : www.agriculture.gov.ie/ rubrique " animal health and welfare > EU pet travel and pet passport " .
- Site du ministère suédois de l'Agriculture : www.sjv.se/ rubrique " animal health and welfare > import and export of live animals " .
- Site du ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Questions rurales du Royaume-Uni : www.defra.gov.uk/ rubrique " animal health and welfare > bringing pets to the UK " .

- Site de Malte : www.mrra.gov.mt/

Dernière mise à jour : 03/06/2009.

Maintien du contact avec la France

Ambassade et consulat de France

Pour consulter l'annuaire des ambassades et consulats de France à l'étranger , [Cliquez ici](#)
Démarches administratives consulaires

Inscription au registre des Français établis hors de France

Dès votre arrivée dans le pays d'accueil, il est vivement recommandé d'accomplir certaines formalités auprès du consulat, notamment l'inscription au registre des Français établis hors de France. Même si cette démarche n'est pas obligatoire, elle est essentielle pour assurer efficacement votre protection consulaire en cas de difficulté ou de péril grave.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique " [démarches administratives](#) " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

Le droit de vote à l'étranger

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique sur les " [élections](#) " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

Français en difficulté

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique " [Français en difficulté](#) " sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

Dernière mise à jour : 08/09/2008.

Autorités françaises dans le pays

Réseau français de coopération et d'action culturelle

Les coordonnées des centres culturels, des alliances françaises, des instituts français, des instituts de recherche et des services de coopération et d'action culturelle de votre pays de résidence sont répertoriées dans le carnet d'adresse du [réseau français de coopération et d'action culturelle](#) à l'adresse suivante : www.diplomatie.gouv.fr/ Rubrique "services et formulaires > annuaires, adresses > réseau de coopération et d'action culturelle".

Service économique

Vous pouvez trouver les coordonnées et le site Internet du Service économique de votre pays de résidence en consultant le site Internet suivant : www.dgtpe.fr/se/ .

Vos élus à l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour toute information sur l'Assemblée des Français de l'étranger et pour connaître les conseillers et les Sénateurs qui représentent les Français établis hors de France, vous pouvez consulter les sites Internet suivants :

- l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) : www.assemblee-afe.fr/ Rubrique "AFE > Annuaire" ;
- le Sénat au service des Français de l'étranger : www.expatries.senat.fr/

Associations dans le pays

Associations françaises

Association Démocratique des Français à l'Etranger (ADFE)

A Pékin

Mme Odile PIERQUIN

Lycée Français de Pékin

A Shanghai

M. Julien MINET

Pu Cheng Road 366 Lane

Chrysanthemum garden

Building 6 - Room 20

200120 Shanghai Pudong

Courriel : adfe_Shanghai@yahoo.fr

A Hong Kong

M. René AICARDI

Consulat général de France à Hong Kong

Courriels : r.aicardi@csfe.org ; aicardir@yahoo.fr

Site internet : <http://persocite.francite.com/adfe>

Union des Français de l'Etranger (UFE)

A Pékin

68 Xinzhong Jie Julong Hua Yuan4-2-201

Dong Cheng District

100027 Beijing

Tél : (86 10) 665 52 07 91

Courriel : ufe.pekin@ufechine.com

Site internet : www.ufechine.com

A Shanghai

M. Eric AUBRY

Xinhua Road

569 Lane N°88, appartement 2205

200052 Shanghai

Tél : (86 21) 62 83 82 15

Fax : 852 30 16 4897

Courriel : chn.Shanghai@ufe.asso.fr

Site internet : www.ufechine.com

A Hong Kong

M. Philippe DOVA

Block 3 Flat 7B

61 South Bay Road

Repulse Bay

Hong Kong

Tél : (33 852) 25 92 43 56

Fax : (33 852) 25 22 12 15

Courriel : chn.hongkong@ufe.asso.fr

A Macau

Bernard PERES

Fu Hou Seaview Garden Casa G - Taipa - Macau

Téléphone : [853] 843 739 - Télécopie : [853] 843 994

Courriel : bistrot@macau.ctm.net

A Wuhan

Bernard REGEMBAL

c/o Novotel Xinhua Wuhan - 558 Jianshe Avenue Hankou - 430022 Wuhan

Téléphone/Télécopie : [86] (27) 85 49 54 05

Courriel : ufewuhan@hotmail.com

Fédération Internationale des Accueils Français et Francophones à l'Etranger (FIAFE)

Canton Accueil

Présidente : Mme Isabelle Pierre

Courriel : cantonaccueil@yahoo.com

Pékin Accueil

Présidente : Mme Véronique SALOMON

Centre Culturel Français 6 Guang Cai International Apartment - 18 Gongti Xi Lu - Beijing 100020

Courriel : pekinaccueil@gmail.com - Internet : www.pekinaccueil.com/

Cercle francophone de Shanghai

du lundi au vendredi, de 9h à 13h : Lane 100 - Xinle Lu 1/F - Appartement 3 -200031 Shanghai

Téléphone : [86] (21) 54 03 23 38

Courriel : cercle@cerclefrancophonedeshanghai.com - Internet : www.cerclefrancophonedeshanghai.com/

Associations franco-chinoises

Comité France Chine

55 avenue Bosquet

75330 Paris cedex 07

Tél : 01 53 59 16 54

Fax : 01 45 55 03 29

Courriel : cfc@medef.fr

Site internet : www.comitefrancechine.com

◆ [Pour en savoir plus](#)

Télévision - Radio

Télévision

Diffusée en continu sur le satellite Asiasat2, TV5 dispose de programmes des chaînes publiques belges, canadiennes, françaises et suisses. Sa grille de programmes est composée de films, documentaires, événements sportifs, informations et émissions culturelles et éducatives. TV5 est également un outil pour l'enseignement du français dans les cadres universitaires et scolaires.

Destinée exclusivement aux professionnels, CFI (Canal France International) met ses programmes à disposition des chaînes de télévisions étrangères, par faisceaux satellites. Les abonnés aux services de CFI peuvent ensuite diffuser ces productions françaises selon leur propre grille de programmation.

Un bouquet de trois chaînes françaises privées organise actuellement sa diffusion en Chine. La chaîne musicale MCM couvre depuis 1996 le territoire chinois en diffusant en clair ses programmes sur les satellites Asiasat2 et Palapa C2.

Fashion TV, chaîne sur la mode, vient à son tour de démarrer sa diffusion en Asie sur Asiasat2. Toutes deux ont été rejointes par Muzzik, chaîne de musique classique, jazz et de musiques du monde.

Radio

RFI (Radio France Internationale) peut être reçue sur les fréquences suivantes :

- fréquences 12025 ou 15440 le matin,
- fréquences 9650 ou 11890 le soir.

Presse française

On peut se procurer des journaux et périodiques français par abonnement personnel et dans les kiosques des hôtels internationaux. Ils sont également disponibles à l'Alliance française.

Il n'existe pas de librairie spécialisée dans la vente d'ouvrages français.

On peut s'approvisionner auprès :

- de la "librairie en langues étrangères" de Pékin
- de la "librairie étrangère" de Shanghai
- des grands hôtels, avec un choix très restreint cependant.

A Hong Kong, quelques magazines en français sont disponibles dans les grands hôtels et à l'aéroport. Une librairie ("Parenthèse" - 14, Wellington Street - Central - Hong Kong) assure la diffusion de la presse et des ouvrages en français. Trois périodiques français sont publiés localement : "Perspectives Chinoises", "Paroles" (Alliance Française) et "Bonjour Hong Kong" (UFE).

L'Ambassade de France et la Mission économique de Pékin publient respectivement le "Pli d'information de l'Ambassade de France" (PIAF) et la "Lettre de Chine". Le consulat à Shanghai publie "Milieu", magazine mensuel en français et destiné aux Français vivant en Chine et le Cercle francophone de Shanghai édite "Le petit shanghaien". Le consulat de Canton publie le "Sampan".

Certaines restrictions à l'importation de journaux, livres et cassettes peuvent être appliquées pour des raisons morales et politiques.

Poste

Les liaisons postales sont quotidiennes avec un délai d'acheminement d'environ une semaine. La réception du courrier est toujours assurée mais il arrive que les douanes chinoises bloquent un colis plusieurs jours.

Téléphone - Internet

Les liaisons téléphoniques sont excellentes ; les connexions internet, très moyennes, sont en amélioration constante.

◆ Voir aussi : <http://www.tv5.org/TV5Site/voyageurs/accueil.php>

Cadre de vie

Conditions générales de sécurité

Vous trouverez des informations, régulièrement actualisées, sur les conditions de sécurité en Chine sur le site " conseils aux voyageurs " du ministère des Affaires étrangères et européennes : www.diplomatie.gouv.fr/ Rubrique " conseils aux

voyageurs ".

Loisirs

Activités socioculturelles en français Le Centre culturel français

Le Centre culturel français a ouvert ses portes en octobre 2004 dans le centre de Pékin. Le Centre comprend notamment une médiathèque, un auditorium et une librairie.

Centre culturel français

Guang Cai Building
18 Gongrentiyuchang Xilu
Chaoyang District
Beijing 100600

Pour des informations actualisées, consulter le site internet de l'Ambassade de France.

L'Alliance française

L'Alliance française est présente avec actuellement sept implantations en Chine continentale : Pékin, Shanghai, Canton, Chengdu, Nankin, Wuhan et Xi'an.

Site internet des Alliances françaises en Chine : <http://www.alliancefrancaise.org.cn/>

Courriels :

- Pékin : info.beijing@alliancefrancaise.org.cn ; culture.pekin@alliancefrancaise.org.cn
- Shanghai : Shanghai@alliancefrancaise.org.cn
- Canton : canton.info@alliancefrancaise.org.cn
- Chengdu : chengdu@alliancefrancaise.org.cn

Activités socioculturelles locales

La culture locale, à condition de connaître le chinois, peut passionner les esprits curieux.

Le cinéma chinois produit des films d'une qualité très variable et à fort contenu politique. Il existe cependant une jeune génération de cinéastes d'avant-garde.

Cinémathèque de Pékin

Beijing Hai Dian District
Xiao Xi Tian
N°3, Wen hui Yuan Lu
Tél : 62 25 09 16

A Pékin, si les prix des places sont très modiques, les salles de cinéma sont bruyantes et peu confortables.

A Shanghai, il existe une dizaine de salles modernes et de bon confort.

La vidéo est très répandue ; quelques magasins proposent des films, majoritairement en anglais mais aussi en français (DVD). Les copies en contrefaçon abondent.

A Pékin, on peut voir des pièces du théâtre classique chinois et quelques pièces en anglais. Pékin, Shanghai et Hong Kong proposent concerts, ballets (troupes chinoises et étrangères), représentations d'opéra chinois et spectacles d'acrobates.

De nombreuses expositions (peinture, sculpture, etc.) sont organisées dans tous les musées chinois, notamment au Musée des Beaux-Arts de Pékin, au Centre National d'Exposition et au Musée d'Art de Shanghai, dans les centres culturels et les hôtels.

A noter que les bibliothèques sont accessibles aux étrangers.

La télévision chinoise est au système PAL-D (PAL modifié pour la Chine exclusivement), le système PAL est utilisé à Hong Kong uniquement. Selon les villes, il existe de trois à six chaînes en chinois. Shanghai reçoit sept chaînes (deux nationales, deux locales, deux périphériques, une éducative). Les programmes sont de qualité moyenne.

De nombreuses stations de radio diffusent des programmes en chinois et en langues étrangères (dont quelques programmes français hebdomadaires).

Tourisme

Un visa est obligatoire pour les ressortissants français séjournant pour de courtes (60 jours maximum pour un visa touristique) ou longues durées en Chine. Le passeport doit être valide au moins six mois après la date de sortie du territoire. Les ressortissants français sont dispensés de visa de transit pour un séjour de 48h à Shanghai.

Les Français qui désirent, au cours de leur voyage en Chine, se rendre à Hong Kong ou Macao, puis revenir en Chine continentale pour prendre un avion de retour vers l'Europe, doivent obtenir un visa comportant au minimum deux entrées. A défaut d'un tel visa, ils devront solliciter un nouveau visa de la part des autorités chinoises afin de regagner Pékin, Shanghai ou Canton. Cette formalité demande parfois plusieurs jours de délai.

Le visa ne donne en aucun cas accès au Tibet, soumis à un permis spécial. Tout contrevenant s'expose à une lourde amende, voire à l'emprisonnement.

L'attrait touristique du pays, qui présente une immense variété de paysages et de sites est considérable. Toutefois les difficultés pour organiser un voyage individuel sont importantes.

A Pékin, les possibilités de visites sont multiples : le Palais Impérial, le Temple du ciel, le Palais d'été, les Collines parfumées, le Temple des lamas, le Temple de Confucius, les Jardins Beihai, les temples des Nuages Blancs, du Dagoda blanc, etc, la Place Tian An Men, le mausolée de Mao ... (Bien se renseigner sur les horaires d'ouverture). Les autorisations de visite sont rarement refusées. En dehors de la région pékinoise, la plupart des grandes villes sont ouvertes au tourisme.

Shanghai et ses alentours présentent également de nombreux attraits : le Jardin du Mandarin Yu, le Temple de Confucius, la Vieille Ville, le Temple du Bouddha de Jade, le Temple Jing An, la pagode Long Hua, le Jardin Da Guan Yuan à Songjing, Shi Shan (cathédrale construite par les Français au début du siècle), le Musée de Shanghai, les jardins traditionnels de Suzhou, le lac de l'ouest avec ses temples et sites touristiques à Hangzhou, le lac Taihu de Wuxi, les sites historiques de Nankin. Plusieurs sites balnéaires, Beidaihe près de Tianjin, Dalian sur la presqu'île du Piaodong, Qingdao et Yantai au Shandong, etc., attirent de nombreux vacanciers.

Depuis quelques années la population chinoise a elle aussi accès au tourisme de masse via les congés payés (trois semaines par an). De grands mouvements de population sont enregistrés lors de la première semaine de mai, dite "semaine d'or". Les centres urbains et le littoral sont les principaux sites retenus par les Chinois pour leur villégiature.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Office du tourisme de Chine

15 rue de Berri

75008 PARIS

Tél : 01 56 59 10 10

Fax : 01 53 75 32 88

Site internet : <http://www.cnta.com/> (en anglais ou en chinois)

Fêtes légales

Fêtes chômées

- 1er janvier : nouvel an
- Fête du Printemps (nouvel an chinois : fin janvier / début février)
- 1er mai
- 1er octobre : fête nationale.

Fêtes ouvrées

- 8 mars : fête des femmes
- 4 mai : fête de la jeunesse
- 1er août : fête de l'armée

◆ Voir aussi : <http://www.tv5.org/TV5Site/voyageurs/accueil.php>

Sports

De nombreux sports peuvent être pratiqués : cyclisme, natation, squash, golf, équitation, tennis, arts martiaux, culture physique, chasse, pêche, patinage, etc.

Les hôtels internationaux et la plupart des résidences pour expatriés disposent de clubs sportifs. Il est possible de se procurer l'équipement sur place.

Coût de la vie

Monnaie et change

L'unité monétaire est le yuan Renminbi (RMB).

Au 10 septembre 2004, le yuan Renminbi vaut 0,0992 euros, c'est-à-dire qu'un euro équivaut à 10,08 yuans*

Depuis le 1er janvier 1994, date de la suppression de la monnaie réservée aux étrangers, la seule monnaie ayant cours en Chine continentale est le Yuan Renminbi.

A noter : le Yuan n'est pas la monnaie utilisée dans les Régions Administratives Spéciales de Hong Kong et de Macao. (Pour plus de précisions, consulter la monographie Chine - Hong Kong).

◆ Convertisseur de devises : www.oanda.com/convert/classic

Opérations bancaires

Officiellement, la monnaie est librement convertible depuis le 1er janvier 1997. Il existe un contrôle des changes. On peut s'approvisionner en monnaie locale par le change sur place. Concernant les transferts de fonds il est obligatoire d'effectuer une déclaration auprès de la Banque centrale. La durée des démarches varie d'une à deux semaines.

Tous les expatriés peuvent aisément ouvrir un compte dans une banque chinoise.

Les banques françaises implantées en Chine n'offrent aucun service aux particuliers ; elles s'adressent essentiellement aux entreprises.

Les chèques bancaires ne sont pas d'un usage courant en Chine. Les cartes de crédit sont utilisables dans les hôtels internationaux (rarement dans les provinces reculées) et dans certains grands magasins et restaurants. La plupart des règlements s'effectuent en liquide.

Budget

Le candidat à l'expatriation devra se garder de chercher à apprécier sa situation en convertissant tous les chiffres en euros, ou en tentant de déterminer le pouvoir d'achat en France du montant obtenu. Cette appréciation doit se faire avant tout sur le montant des dépenses dans le pays d'expatriation, qu'elles soient exprimées en monnaie locale ou en euros.

Des erreurs d'arrondis peuvent survenir.

Estimation du budget moyen mensuel nécessaire à un expatrié pour couvrir l'intégralité de ses dépenses :

A Pékin

- pour un célibataire : 3 000
- pour un couple : 3 600
- pour un couple avec 2 enfants : 4 500

A Canton

- pour un célibataire : 2 500
- pour un couple : 3 000
- pour un couple avec 2 enfants : 4 000 (frais de scolarité NON compris)

A Shanghai

- pour un célibataire : 3 500
- pour un couple : 5 000
- pour un couple avec 2 enfants : 6 500

A Wuhan

- pour un célibataire : 3 000
- pour un couple : 3 600
- pour un couple avec 2 enfants : 5 000

Logement

Où se loger ?

Pekin

Prix moyen d'une chambre (double) d'hôtel	Yuans	Euros
--	-------	-------

Grand tourisme	2 016	200
Moyen tourisme	1 613	160

Loyer mensuel - quartier résidentiel	Yuans	Euros
Studio	12 097	1 200
3 pièces	25 202	2 500
5 pièces	40 323	4 000
Villa	60 484	6 000

Loyer mensuel banlieue	Yuans	Euros
Studio	5 040	500
3 pièces	8 065	800
5 pièces	15 121	1 500
Villa	40 323	4 000

Canton

Prix moyen d'une chambre (double) d'hôtel	Yuans	Euros
Grand tourisme	1 915	190
Moyen tourisme	1 462	145

Loyer mensuel - quartier résidentiel	Yuans	Euros
Studio	5 040	500
3 pièces	20 161	2 000
5 pièces	30 242	3 000
Villa	80 645	8 000

Loyer mensuel banlieue	Yuans	Euros
Studio	1 613	160
3 pièces	4 032	400

Shanghai

Prix moyen d'une chambre (double) d'hôtel	Yuans	Euros
Grand tourisme	1 915	190
Moyen tourisme	1 411	140

Loyer mensuel - quartier résidentiel	Yuans	Euros
Prix du M2	806	80
Studio	9 073	900
3 pièces	35 282	3 500
5 pièces	75 605	7 500
Villa	151 210	15 000

Loyer mensuel banlieue	Yuans	Euros
Prix du M2	706	70
Studio	6 552	650
3 pièces	15 121	1 500
5 pièces	60 484	6 000
Villa	120 968	12 000

Données 2004

Auberges de jeunesse

Il n'existe pas d'auberge de jeunesse. Loger chez l'habitant est interdit.

Conditions de location

Le marché locatif fluctue d'une ville à l'autre. On remarque toutefois une tendance à l'augmentation de la demande.

Il n'y a pas de durée standard pour les baux qui peuvent varier d'un an à 3 ans, voire être négociés de gré à gré. Il se peut aussi que la location ne donne pas obligatoirement lieu à la signature d'un bail, d'où l'importance de bonnes relations personnelles avec le propriétaire. Dans la mesure du possible, il est conseillé de contracter un bail de deux à trois ans, avec une caution d'un à deux mois au maximum. Une avance d'un à trois mois est généralement réclamée en guise de caution. Un état des lieux est recommandé.

Il est fréquent de recourir à une agence immobilière (une commission équivalant à un mois de loyer est à prévoir).

Les charges locatives (gardiennage, nettoyage des parties communes) sont calculées en fonction de la superficie louée. L'eau, le gaz et l'électricité sont réglés en plus. Si le coût de l'eau et du gaz restent modiques, le coût de l'électricité est en revanche élevé lorsqu'il est nécessaire de chauffer l'hiver et d'utiliser la climatisation l'été.

A **Pékin**, où la domiciliation des étrangers reste réglementée, la plupart des appartements se situent au sein du district de Chaoyang, dans le quartier nord-est de Sanlitun, qui s'étend de l'autoroute de l'aéroport international vers le centre-ville (Jianguomenwai et Qijiyuan).

A **Shanghai**, les quartiers résidentiels se situent dans l'ancienne concession française, au sud-ouest de la ville (près de l'école française) et à Pudong.

A **Canton**, les quartiers résidentiels se trouvent dans le village des Chinois d'outre-mer, sur l'île d'Ersha, dans le quartier de Bayun Shan, dans le quartier de Tianhe, à Panyun (deux grands sites résidentiels).

A **Wuhan**, les quartiers les plus prisés sont relativement éparpillés : centre-ville, lac de l'est, nord-ouest de la ville. En raison de l'importance de la construction d'immeubles de bon niveau ces dernières années, un étranger ne rencontre plus de difficultés dans sa recherche de logement.

Equipements domestiques

Disponibilité en électroménager

Les cuisines des logements pour expatriés sont le plus souvent équipées de plaques de cuisson, de réfrigérateurs avec congélateur et d'un four à micro ondes mais pas systématiquement de lave-linge et de lave-vaisselle correspondants aux critères de qualité occidentaux. On peut acquérir sur place l'équipement manquant, toutes les grandes marques étant représentées. Petit électroménager et équipement électronique grand public sont notamment disponibles dans les grands magasins à des prix du même ordre que ceux pratiqués en France.

Electricité

Le courant est alternatif, 220 volts et 50 cycles/seconde. Les prises de courant sont diverses mais on trouve aisément des adaptateurs.

Mobilier, vaisselle

Vaisselle et linge de maison sont disponibles sur le marché local.

Si l'on peut trouver du mobilier chinois de facture ancienne à des prix intéressants, le mobilier moderne est de plus en plus courant et de bonne qualité.

Alimentation

Conditions d'approvisionnement

Depuis quelques années, dans les principales villes chinoises sont apparus tous les produits quotidiens consommés par les étrangers. Plus d'une cinquantaine de supermarchés à enseigne française (Auchan, Carrefour) sont aujourd'hui ouverts en Chine.

Quelques denrées demeurent introuvables (fromages français, charcuterie et quelques produits d'épicerie fine). Les produits cosmétiques de marques occidentales sont distribués dans les grands magasins ; les parfums et eaux de toilette sont en revanche très chers. Il est conseillé de les acheter en zone hors taxe avant de quitter la France.

Coût de l'alimentation

Exemples de prix de quelques biens de consommation

Les prix indiqués sont des prix moyens relevés au premier trimestre 2004.

Pekin

Légumes

	Yuans	euros
Tomates (le kg)	7,00	0,69
Pommes de terre (le kg)	6,00	0,60

Fruits

	yuans	euros
Pommes (le kg)	21,80	2,16
Oranges (le kg)	19,80	1,96
Bananes (le kg)	9,43	0,94

Viandes

	yuans	euros
Boeuf filet (le kg)	211,00	20,93
Porc (le kg)	82,00	8,13
Volaille (le kg)	38,50	3,82

Poissons

	yuans	euros
Saumon frais (le kg)	160,00	15,87
Crevettes (le kg)	155,00	15,38

Produits laitiers

	yuans	euros
Lait (litre)	9,60	0,95
Beurre (la livre)	22,50	2,23
Oeufs (les douze)	12,60	1,25

Boissons

	yuans	euros
Eau minérale (le litre)	17,00	1,69
Soda (le litre)	4,16	0,41
Bière (les six)	48,00	4,76
Vins français (la bouteille)	239,00	23,71

Conserves

	yuans	euros
Petits pois (250 g)	9,26	0,92

Epicerie

	yuans	euros
Café (500g)	125,00	12,40
Thé (sachets)	11,25	1,12
Sucre en morceaux (le kg)	13,77	1,37
Huile (le litre)	25,28	2,51

Produits pour bébé

	yuans	euros
Petit pot (le pot)	12,20	1,21
Couches-culottes (les 56)	127,50	12,65

Canton

Légumes

	yuans	euros
--	-------	-------

Tomates (le kg)	4,00	0,40
Pommes de terre (le kg)	3,70	0,37

Fruits

	yuans	euros
Pommes (le kg)	17,80	1,77
Oranges (le kg)	8,43	0,84
Bananes (le kg)	9,90	0,98

Viandes

	yuans	euros
Boeuf filet (le kg)	165,00	16,37
Porc (le kg)	65,75	6,52
Volaille (le kg)	34,50	3,42

Poissons

	yuans	euros
Saumon frais (le kg)	150,00	14,88
Crevettes (le kg)	155,00	15,38

Produits laitiers

	yuans	euros
Lait (litre)	8,00	0,79
Beurre (la livre)	20,00	1,98
Oeufs (les douze)	6,90	0,68

Boissons

	yuans	euros
Eau minérale (le litre)	12,70	1,26
Soda (le litre)	3,50	0,35
Vins français (la bouteille)	179,00	17,76

Conserves

	yuans	euros
Petits pois (250 g)	8,35	0,83

Epicerie

	yuans	euros
Café (500g)	129,00	12,80
Thé (sachets)	11,00	1,09
Sucre en morceaux (le kg)	11,45	1,14

Huile (le litre)	23,75	2,36
------------------	-------	------

Produits pour bébé

	yuans	euros
Petit pot (le pot)	10,12	1,00
Couches-culottes (les 56)	148,20	14,70

Shanghai

Légumes

	yuans	euros
Tomates (le kg)	7,00	0,69
Pommes de terre (le kg)	5,00	0,50

Fruits

	yuans	euros
Pommes (le kg)	19,20	1,90
Oranges (le kg)	16,57	1,64
Bananes (le kg)	7,90	0,78

Viandes

	yuans	euros
Boeuf filet (le kg)	188,00	18,65
Porc (le kg)	85,00	8,43
Volaille (le kg)	35,00	3,47

Poissons

	yuans	euros
Saumon frais (le kg)	146,67	14,55
Crevettes (le kg)	167,50	16,62

Produits laitiers

	yuans	euros
Lait (litre)	9,45	0,94
Beurre (la livre)	20,00	1,98
Oeufs (les douze)	11,70	1,16

Boissons

	yuans	euros
--	-------	-------

Eau minérale (le litre)	14,33	1,42
Soda (le litre)	4,30	0,43
Vins français (la bouteille)	239,00	23,71

Conserves

	yuans	euros
Petits pois (250 g)	8,35	0,83

Epicerie

	yuans	euros
Café (500g)	127,75	12,67
Thé (sachets)	10,30	1,02
Sucre en morceaux (le kg)	10,40	1,03
Huile (le litre)	14,67	1,46

Produits pour bébé

	yuans	euros
Petit pot (le pot)	11,04	1,10
Couches-culottes (les 56)	132,84	13,18

Habillement - linge de maison

Il faut prévoir des vêtements pour toutes saisons. On peut acheter sa garde-robe sur place, de qualité inégale cependant. A noter que les grandes tailles sont difficiles à trouver et que les vêtements importés sont disponibles à des coûts élevés.

L'exigence de qualité est nettement moindre en Chine qu'en occident ; il est toutefois possible de faire confectionner sur place, à moindre coût, toutes sortes de vêtements (d'après modèle ou patron). Il est, en revanche, conseillé d'acheter des chaussures avant son départ.

Automobiles

Importation

Les droits de douane, pour l'importation d'un véhicule neuf varient entre 30 et 45% du prix du véhicule. Il importe de bien se renseigner au préalable avec le service des douanes chinois afin de s'assurer que le véhicule en question sera bien admis à l'importation.

Permis de conduire

Le permis de conduire national ou international doit être échangé contre un permis local. Depuis le 1er septembre 2003, des procédures allégées ont été mises en place.

Il faut :

- faire traduire son permis en chinois (à Pékin, FESCO Chaoyang District, Chaoyangmen Nandajie n°14, Département du permis de conduire),

- effectuer un examen médical (100 RMB) au Centre spécial de santé (Beijing Union medical college hospital 2F section1, 53 Dongdan Beidajie, du lundi au vendredi de 8h à 16h30),

- se présenter au bureau administratif automobile muni de la carte de résident, du passeport, de 5 photographies d'identité, du certificat médical, de 5 RMB,

- passer l'examen théorique du code de la route dans l'une de ces quatre langues : anglais, chinois, japonais, coréen.

◆ Pour en savoir plus

Immatriculation

Un contrôle de sécurité est effectué lors de l'immatriculation et de la vente de chaque véhicule. Il est procédé, en outre, à un contrôle technique tous les 4 ans. On assiste depuis 1989 au renforcement des mesures anti-pollution. Régulièrement, de nouvelles normes entrent en vigueur. L'existence d'un pot catalytique est, en particulier, obligatoire.

Il n'existe pas d'équivalent de la vignette en Chine, mais il faut se munir d'une carte grise que l'on obtient en effectuant une demande auprès du Bureau des Etrangers de la Sécurité Publique.

Code de la route

La conduite s'effectue à droite et la priorité est, en principe, également à droite.

La vitesse est limitée à 50 km/h en ville, à 80 km/h hors agglomération et à 110 km/h sur les autoroutes. Circuler en voiture en Chine reste dangereux, l'indiscipline et la prolifération d'engins roulants de tous types, ou d'animaux, demandent une attention permanente. Eviter autant que possible de voyager de nuit.

La conduite en ville est souvent rendue difficile par l'intense circulation des vélos qui représentent un risque non négligeable.

Assurances et taxes

Les assurances sont obligatoires. Les expatriés sont tenus de s'affilier à une compagnie d'assurances locale.

Il est vivement conseillé de souscrire une assurance "tous risques".

La réglementation prévoit en effet que, si un accident de la route se produit entre un conducteur de véhicule à moteur et un piéton, un cavalier ou un conducteur de véhicule non motorisé, le conducteur du véhicule à moteur doit régler des indemnités à l'autre partie, même si le conducteur du véhicule motorisé n'a aucune responsabilité dans l'accident.

Exemples de montant d'assurance "tous risques" :

- Renault Twingo (3 ans) : 4500 RMB,
- Toyota 4x4 (6 ans) : 7500 RMB,
- Citroën Santia (6 ans) : 8000 RMB.

Achat

Les marques Peugeot, Renault, Citroën, Mercedes, BMW, Toyota, Honda, Hyundai... sont représentées. Il existe une usine de montage Renault à Xiaogan et Citroën est implanté à Wuhan.

Les prix des voitures françaises vendues sur place sont généralement supérieurs à ceux que l'on rencontre en France.

Le choix d'un véhicule climatisé, fiable et résistant, du fait de l'absence d'un service après-vente efficace, est recommandé.

Il importe de noter, par ailleurs, que les véhicules diesel sont interdits à Pékin, de même que les véhicules dont le volant

est placé à droite.

L'achat d'un véhicule d'occasion peut s'effectuer par l'intermédiaire d'offres de marché entre étrangers ou de particulier à particulier, avec l'accord des douanes.

Pièces détachées

Les pièces détachées devront être commandées à Hong-Kong et parfois en France (longs délais à prévoir).

Carburant

Pekin

		euros
Super (le Litre)	3,40	0,34
Ordinaire (le Litre)	3,20	0,32

Données 2004

Rappel : le gazole est prohibé en Chine pour les voitures particulières.

Transport

Sécurité

Les déplacements sont libres à quelques exceptions près où la circulation des étrangers est soumise à l'autorisation préalable des autorités (Tibet, entre Hong Kong et Macao notamment).

Etat du réseau routier

Les autoroutes, peu nombreuses, connaissent toutefois un développement rapide. Les routes sont généralement en assez bon état, quoique mal balisées ; il est extrêmement difficile de trouver des cartes routières précises. En dehors des villes, la rareté des panneaux de directions et l'usage quasi exclusif des caractères chinois, peut rendre tout déplacement en campagne hasardeux pour les conducteurs ne maîtrisant pas le chinois parlé et écrit.

Modes de transport préconisés localement

Les liaisons intérieures s'effectuent par chemin de fer, en "classe molle" (confortable) ou en "classe dure" (pénible), à prix modiques mais le transport est très lent ; il existe néanmoins des trains rapides, notamment pour le trajet Pékin-Shanghai.

Les liaisons aériennes restent le moyen le plus rapide, à des tarifs similaires à ceux de l'Europe ; Pékin est relié à toutes les grandes villes chinoises. La présentation de la carte de résident est exigée, parfois même celle du passeport.

L'autocar, peu coûteux, est inconfortable.

Pékin dispose d'un métro (deux lignes). Les autobus sont généralement bondés et peu fréquentés par les étrangers. On peut circuler en taxi (se munir d'une carte en chinois). La taxation kilométrique varie selon la qualité du véhicule.

Informations générales

Nombre d'habitants

Environ 1,3 milliard habitants dans le pays
et environ 12 millions de résidents dans la ville.

Nombre de Français vivant dans la circonscription

1 300 inscrits au Consulat. Mais on estime à 500 le nombre de non inscrits.

Décalage horaire :

+ 6 heures en été et + 7 heures en hiver.

Indicatif téléphonique :

00 [86] (20) + n°

Fête nationale du pays :

1er octobre.

Coordonnées du consulat

Guangdong International Hotel Room 810 339 Huan Shi Dong Lu CANTON (CHINE)

Téléphone : 00 [86] (20) 28 29 00 00

Télécopie : 00 [86] (20) 29 28 00 01

E-mail : info@consulfrance.canton.org

De multiples informations et adresses actualisées sont disponibles au Consulat de France.

Code de la route local :

conduite à droite.

Monnaie :

le Yuan, ou kuai (CNY) aussi appelé Reminbi Yuan (RMB).

Sources

Avant le départ

Vaccinations exigées à l'entrée du pays

D'un point de vue administratif : un certificat de vaccination antiamarile est exigé à l'entrée du pays pour tous les voyageurs en provenance d'une zone infectée.

Vaccinations recommandées d'un point de vue médical et basé sur des critères épidémiologiques :

Systématiquement : - Hépatite A* (pour les enfants : à partir de l'âge de 1 an). * pour les personnes nées avant 1945, ayant passé leur enfance dans un pays en développement ou ayant des antécédents d'ictère, une recherche préalable d'anticorps sériques (Ig G) peut permettre d'éviter une vaccination inutile. - Diphtérie, tétanos, poliomyélite : à mettre à jour.

En fonction de la durée et des modalités du séjour : - Typhoïde : si le séjour doit se dérouler dans des conditions d'hygiène précaires (pour les enfants : à partir de l'âge de 2 ans). - Rage à titre préventif : pour des séjours prolongés en situation d'isolement (pour les enfants : dès qu'ils sont en âge de marcher). - Hépatite B : pour des séjours fréquents ou prolongés. - Encéphalite japonaise : pour un séjour prolongé en zone rurale, à la saison des pluies (pour les enfants : à partir de l'âge de 1 an). - Grippe : en période de transmission, pour toutes les personnes auxquelles cette vaccination est recommandée en France. NB : Pour les enfants, toutes les vaccinations incluses dans le calendrier vaccinal français devront également être à jour. Dans le cas d'un long séjour, les vaccins BCG et Hépatite B sont recommandés dès le premier mois et le vaccin rougeole-oreillons-rubéole dès l'âge de 9 mois.

En fonction de la saison et des facteurs de risques individuels : - Grippe : Pour tous les adultes et enfants (à partir de 6 mois) faisant l'objet d'une recommandation dans le calendrier vaccinal français, participant à un voyage notamment en groupe, ou en bateau de croisière.

*** VOYAGER A L'ETRANGER AVEC UN ANIMAL DE COMPAGNIE :** Des informations sur les conditions propres à chaque pays, les mesures sanitaires et les précautions à prendre sont accessibles sur le site internet de [l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort](#)

Remarque : Il est recommandé de réaliser toutes les vaccinations nécessaires avant de partir.

Conditions de vie locale

Climat - météo

Tableau du Climat

	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc
T° maxima moyenne	21	20	18	20	23	26	28	30	28	24	22	20
T° minima moyenne	14	14	10	14	17	20	24	27	29	18	16	15
Hygrométrie en %	72	28	79	82	83	82	82	82	78	69	67	69
Pluviométrie en mm	13	17	29	54	115	159	150	142	101	45	17	12

Distribution électrique - climatisation - chauffage

La distribution électrique est assurée régulièrement.

Téléphone

Les relations téléphoniques :

Les appels vers la France se font sans problème.

Le téléphone cellulaire est utilisable.

Etat sanitaire de la population locale

La tuberculose est fréquente dans le pays.

Alimentation

Eau

Il est déconseillé de boire l'eau du robinet.

Alimentation des nourrissons

Recommandation concernant le lait pour nourrisson : Bien vérifier sur place l'origine et la qualité du lait d'importation.

Vie pratique - Loisirs

Automobile

Caractéristiques des routes : satisfaisant.

Discipline des conducteurs : acceptable, toujours prendre un chauffeur.

Organisation des secours routiers : 1) attente de la police - 2) Ambulance.

Animaux venimeux - Plantes vénéneuses

Serpents, espèces : Elapides, Crotalides.

Scorpions, araignées : surtout des scorpions.

On trouve sur place des sérums antivenimeux.

Il s'agit de production locale.

Principaux risques sanitaires dans le pays

Paludisme

Zones impaludées : pas à Canton, mais plus au sud (Yunnan, Guangxi, Hainan).

On trouve facilement des moustiquaires et des produits d'imprégnation.

Niveau de résistance selon classification française : zone 1 au Nord-Est et zone 3 à Yunnan et Hainan.

Rage

La rage animale existe dans ce pays.

Les parties les plus touchées sont les zones rurales.

Important : La rage est une maladie cosmopolite qui peut atteindre tous les animaux (chien, chat, renard, singe, chauve-souris, raton laveur,..). Le virus, présent dans la salive de l'animal, se transmet par morsure, griffure ou léchage d'une peau excoriée ou d'une muqueuse. En cas d'exposition au risque de contamination : - Les premiers soins consistent à laver la plaie avec de l'eau et du savon, à la rincer abondamment et à appliquer dessus un antiseptique. - La vaccination (et au besoin sérothérapie) post exposition DOIT ÊTRE DEBUTÉE RAPIDEMENT ET BIEN SUIVIE. Des conseils pour ne pas ramener pas la rage dans vos bagages, consulter le site internet du [Ministère de l'Agriculture et de la pêche](#)

Des immunoglobulines antirabiques spécifiques : Unités maladies infectieuses à : - l'hôpital n°3 Sun Yat Sen ; - l'hôpital n°8 Sun Yat Sen.

Où recevoir un traitement après exposition : + 86 (20) 20 85 57 66 77

Sida

Un test sérologique de dépistage de l'infection par le VIH est exigé à l'entrée du pays.

Nécessaire pour visa de longue durée. Par ailleurs les tests faits en France sont acceptés s'ils datent de moins de 6 mois, mais la tendance est de refaire les tests ; cela est variable selon les provinces.

Estimation des séropositifs : Inconnus pour la région ; probablement plus d'1 million, dans l'ensemble du pays;

Le donneur de sang est rémunéré.

Utilisation de matériel à usage unique : oui, dans les grands hôpitaux surtout, ailleurs c'est très variable.

On trouve des préservatifs fiables sur place.

Autres risques sanitaires prédominants

Particularité des pays : Epidémie de SRAS au cours de l'année 2003.

Remarque

Autres principaux risques sanitaires : - Les maladies diarrhéiques sont aussi très répandues. - Il existe d'autres risques sanitaires aux conséquences moins graves (voir fiche complète). - Pour des événements sanitaires d'apparition exceptionnelle (épidémie...), s'informer sur le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/voyageurs>

Infections à transmission sexuelle et/ou sanguine

Infections transmises par des insectes ou autres arthropodes

Arboviroses

Dengue ou Dengue-like : Surtout au sud.

Infections à transmission digestive (hygiène alimentaire)

Autres infections endémiques ou à caractère épidémique

Bilharziose :

présente.

Lacs et rivières contaminés : tous.

La médecine au quotidien

Commentaires généraux

Il existe des médecins exerçant en clientèle privée.

Mais ils sont très peu, ils travaillent surtout pour des sociétés étrangères (International SOS, Global Doctor, Clinique canadienne et américaine, Hong Kong).

Proportion approximative de médecins parlant français : Très rare

Nombre de médecin français : Aucun.

Ci-après la liste des médecins habituellement consultés par les Français.

Tableau des médecins

Médecins habituellement consultés

Discipline Nom Prénom Adresse du cabinet Téléphone	Pays de Formation	Nationalité Langues parlées	Fonction hospitalière	Autres remarques
GENERALISTE Dr. Jean-Christian NZENGUE Tél. 136.09.79.84.84	Etudes et diplômes chinois	gabonaise - français, chinois, anglais	chirurgien (chirurgie viscérale)	accrédité par le Consulat
GENERALISTE Dr. Alain AMADOU	comorienne	français, chinois, anglais	chirurgien (chirurgie viscérale)	Accréditation par le consulat (en cours)
Dr Samantha CHANG GLOBAL DOCTOR C1 Tianyu Garden 136 Lin He Zhong Lu Tianhe District CANTON Tél : +86 20 38 84 14 52				
Dr Richard ONG Liangjiang Avenue 5, Jiangyue road CANTON Tél : (20) 87 37 96 70 Port. : 135 38 95 64 91		anglais, chinois.		
Dr Peggy LU CAN AM INTERNATIONAL MEDICAL CENTER 5/F Garden tower - Garden Hotel 368 Huanshi Dong Lu CANTON Tél : +86 (20) 83 86 69 88 ou 83 84 94 83		anglais		Analyses.

Les pharmacies

Liste des pharmacies

Nom	Adresse	Téléphone	Langues parlées
Hôpital Sun-Yat-Sen	58 Zhongshan Er Lu - Canton	00 [86] (20) 87.17.28.88	chinois, un peu d'anglais

Les structures hospitalières

Tableau des hôpitaux

Liste des hôpitaux

Nom	Hôpital Sun-Yat-Sen	Guangzhou, premier hôpital du Peuple	International Médical Center	Internationnal SOS
Statut	clinique pour les Chinois d'Outre-Mer et les Etrangers			
Adresse		Ban Fu Lu		
Téléphone	00 [86] (20) 87.17.28.88	00 [86] (20) 83.34.86.34	00 [86] (20) 83.86.69.88 - 83.87.90.57	00 [86] (20) 87.32.62.53 - 87 32 62 53

Télécopie		
E-mail		
Nombre de lits	150 à 200	30
Confort	chambre individuelle, chambre double	Excellent
Services Spécialisés	chirurgie, médecine interne	oui
Services de garde efficace	oui	oui
Présence permanente d'un médecin	oui	oui
Médecin anesthésiste	oui	oui
Salle de réanimation post-opératoire	oui	oui
Unité de soins intensifs fonctionnant réellement	oui	oui
Endoscopie	oui	oui
Echographie	oui	oui
Scanner	oui	oui
IRM	oui	oui
Peut-on se procurer rapidement du sang	oui	oui
Existe-t-il un contrôle (hépatite, sida)		
Y a-t-il un groupe sanguin difficile à trouver	AB	rhésus négatif
Centre de dialyse	oui	oui
Opinion générale sur la qualité des soins	très bonne	bonne
Qualité du personnel paramédical		bonne
Langue parlée	chinois, un peu d'anglais	anglais
Appréciation du coût d'hospitalisation	assez cher	moyen
Dépôt d'une caution	oui, selon la maladie	
Autres remarques	accueil et prise en charge soignés	

La médecine d'urgence

Attitudes en cas d'urgence:

Appeler le médecin de l'ambassade : le Dr. J.C. NZENGUE.

Appeler une ambulance : oui - Tél. 120.

Appeler la gendarmerie : non.

Appeler la police : non.

Appeler le consulat : oui à défaut, contacter les "clinics" de certains grands hôtels qui ont une infirmière de garde de 8h à 22h.

Structures locales les mieux adaptées à recevoir les urgences.

Tableau des structures locales

Services spécialisés	Etablissement préférentiel	Médecin, chirurgien ou anesthésiste-Réanimateur	Adresse	Téléphone
Traumatologie	Hôpital Sun-Yat-Sen			

Chirurgie	idem			
Cardiologie	Zhujiang Hospital	Pr YAN Yusheng (francophone)	253 Gongye Dadao Zhong	61643279, 61643280
Pédiatrie	Hôpital Sunn-Yatsen			
Gynéco-obstétrique	idem			

Neurochirurgie d'urgence : s'adresser aux hôpitaux.

Evacuations sanitaires

Ambulances longue distance : possibles via les sociétés d'assistance.

Pour une évacuation d'urgence : L'accompagnateur du malade a besoin d'un visa de sortie. Contacter le Consulat.

Conclusions

Cartouche ALLOPASS

Pékin

Informations générales

Nombre d'habitants

1,3 milliards d'habitants dans le pays
et 16,95 millions (fin 2008). dans la ville.

Nombre de Français vivant dans la circonscription

4.476 résidents immatriculés (2008).

Décalage horaire :

+ 6 heures en été, + 7 heures en hiver.

Indicatif téléphonique :

+ [86] (10) + N°

Fête nationale du pays :

1er octobre

Coordonnées du consulat

3, San Li Tun Dong San Jie Chaoyang district 1006000 Beijing (Pekin) Chine

Téléphone : + [86] (10) 85.32.81.81

Télécopie : + [86] (10) 85.32.80.19

E-mail : info-consulat.pekin-amba@diplomatie.gouv.fr

De multiples informations et adresses actualisées sont disponibles au Consulat de France.

Code de la route local :

conduite à droite.

Monnaie :

Renminbi (aussi appelé 'Yuan' ou 'Kuai')

Sources

Avant le départ

Vaccinations exigées à l'entrée du pays

D'un point de vue administratif : un certificat de vaccination anti-marielle est exigé à l'entrée du pays pour tous les voyageurs en provenance d'une zone infectée.

Vaccinations recommandées d'un point de vue médical et basé sur des critères épidémiologiques :

Systématiquement : - Hépatite A* (pour les enfants : à partir de l'âge de 1 an). * pour les personnes nées avant 1945, ayant passé leur enfance dans un pays en développement ou ayant des antécédents d'ictère, une recherche préalable d'anticorps sériques (Ig G) peut permettre d'éviter une vaccination inutile. - Mise à jour des vaccinations incluses dans le Calendrier vaccinal français : Calendrier vaccinal 2008 publié par [l'Institut de Veille Sanitaire](#)

En fonction de la durée et des modalités du séjour : - Typhoïde : si le séjour doit se dérouler dans des conditions d'hygiène précaires (pour les enfants : à partir de l'âge de 2 ans). - Rage à titre préventif : pour des séjours prolongés en situation d'isolement (pour les enfants : dès qu'ils sont en âge de marcher). - Hépatite B : pour des séjours fréquents ou prolongés. - Encéphalite japonaise : pour un séjour prolongé en zone rurale, à la saison des pluies (pour les enfants : à partir de l'âge de 1 an). NB : Pour les enfants, toutes les vaccinations incluses dans le calendrier vaccinal français devront également être à jour. Dans le cas d'un long séjour, les vaccinations contre l'hépatite B et contre la tuberculose sont recommandées dès la naissance et la vaccination antirougeoleuse, dès l'âge de 9 mois.

En fonction de la saison et des facteurs de risques individuels : - Grippe : Pour tous les adultes et enfants (à partir de 6 mois) faisant l'objet d'une recommandation dans le calendrier vaccinal français, participant à un voyage notamment en groupe, ou en bateau de croisière.

Disponibilité des vaccins sur place

Fièvre jaune: (Si oui, adresse d'un centre de vaccination) : oui (Centre médical de Hepingli).

*** VOYAGER A L'ETRANGER AVEC UN ANIMAL DE COMPAGNIE :** Des informations sur les conditions propres à chaque pays, les mesures sanitaires et les précautions à prendre sont accessibles sur le site internet de [l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort](#)

Remarque : Il est recommandé de réaliser toutes les vaccinations nécessaires avant de partir.

Conditions de vie locale

Climat - météo

Tableau du Climat

	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc
T° maxima moyenne	1	4	11	21	27	31	31	30	26	29	10	2
T° minima moyenne	-11	-8	-1	7	13	19	21	20	14	6	-2	-8
Hygrométrie en %	10	15	20	30	50	60	77	80	72	50	25	15
Pluviométrie en mm	4	5	8	17	35	80	240	140	60	16	10	3

Commentaire : Hiver très froid et sec, été très chaud et humide. Le printemps et l'automne sont très courts et les changements de saison très brutaux.

Distribution électrique - climatisation - chauffage

La distribution électrique est assurée régulièrement.

Téléphone

Les relations téléphoniques sont bonnes en ville et dans tout le pays.

Les appels vers la France se font sans problème.

Le téléphone cellulaire est utilisable.

Il est d'ailleurs très utilisé. Par contre, le réseau Internet est en parti inaccessible (importante censure des sites).

Etat sanitaire de la population locale

La tuberculose est fréquente dans le pays.

Alimentation

Eau

Il est déconseillé de boire l'eau du robinet.

Il est habituel de boire de l'eau embouteillée.

Alimentation des nourrissons

Recommandation concernant le lait pour nourrisson : Bien vérifier sur place l'origine et la qualité du lait d'importation.

Vie pratique - Loisirs

Automobile

Caractéristiques des routes : Les routes sont en bon état à Pékin et sur les grands axes. Il y a de nombreux vélos (attention aux chutes), charrettes et camions. La conduite de nuit est dangereuse car les vélos n'ont pas de phare.

Discipline des conducteurs : peu d'accident avec blessés entre deux véhicules dans Pékin (vitesses faibles), malgré un sens aigu du slalom automobile sans clignotant. Nombreux accidents avec vélos (traversent n'importe où, passent au rouge, diagonales dans les carrefours).

Organisation des secours routiers : en cours d'organisation.

Animaux venimeux - Plantes vénéneuses

Serpents, espèces : non, pas dans la Province de Pékin.
Il n'y a pas d'autres animaux venimeux.
Sérums antivenimeux : non renseigné.

Principaux risques sanitaires dans le pays

Paludisme

On trouve facilement des moustiquaires et des produits d'imprégnation.

Rage

La rage animale existe dans ce pays.

Elle est en augmentation non contrôlée depuis 1996, malgré les mesures prises par les autorités (limitation des chiens en ville...). Augmentation des cas humains sur la Chine : 159 cas en 1996 à plus de 2.000 en 2006, officiellement déclarés.

Important : La rage est une maladie cosmopolite qui peut atteindre tous les animaux (chien, chat, renard, singe, chauve-souris, raton laveur,..). Le virus, présent dans la salive de l'animal, se transmet par morsure, griffure ou léchage d'une peau excoriée ou d'une muqueuse. En cas d'exposition au risque de contamination : - Les premiers soins consistent à laver la plaie avec de l'eau et du savon, à la rincer abondamment et à appliquer dessus un antiseptique. - La vaccination (et au besoin sérothérapie) post exposition DOIT ÊTRE DEBUTÉE RAPIDEMENT ET BIEN SUIVIE. Des conseils pour ne pas ramener pas la rage dans vos bagages, consulter le site internet du Ministère de l'Agriculture et de la pêche

Où recevoir un traitement après exposition : International SOS - Tél. + [86] (10) 64.62.91.00 (24H/24)

Sida

Un test sérologique de dépistage de l'infection par le VIH est exigé à l'entrée du pays.

Le contrôle est obligatoire pour séjourner plus d'un an en Chine, sauf pour les diplomates. Les tests faits en France sont acceptés s'ils datent de moins de 6 mois. Mais cela est variable selon les provinces. Se renseigner avant le départ.

Estimation des séropositifs : en forte expansion.

Le donneur de sang n'est pas rémunéré.

Utilisation de matériel à usage unique : oui, principalement dans les grands hôpitaux et les cliniques habituellement fréquentées par les expatriés, incertain dans toutes les autres structures.

On trouve des préservatifs fiables sur place.

Mais de nombreuses marques sont vendues sans test de qualité.

Remarque

Autres principaux risques sanitaires : - Les maladies diarrhéiques sont aussi très répandues. - Il existe d'autres risques sanitaires aux conséquences moins graves (voir fiche complète). - Pour des événements sanitaires d'apparition exceptionnelle (épidémie...), s'informer sur le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/voyageurs>

Infections à transmission sexuelle et/ou sanguine

Infections transmises par des insectes ou autres arthropodes

Arboviroses

Dengue ou Dengue-like : En tout cas à Pékin.

Infections à transmission digestive (hygiène alimentaire)

Autres infections endémiques ou à caractère épidémique

Bilharziose :

absente.

Lacs et rivières contaminés : pas dans la région de Pékin. La vallée du Yang-Tsé est la limite nord de la bilharziose. Nombreux foyers à partir de là, en direction du sud. Depuis les programmes d'éradication il y a 20 ans, beaucoup moins ou presque pas de bilharziose. On en trouve encore dans le centre et le sud du pays. En 51 ans, nous sommes passés de 12 millions de porteurs à 750.000.

La maladie est présente sous forme digestive.

La médecine au quotidien

Commentaires généraux

Il n'y a pas de médecins exerçant en clientèle privée.

Proportion approximative de médecins parlant français : faible. Quelques médecins hospitaliers ont fait leurs études à l'Université "Aurore" de Shanghai qui est francophone : Professeur CHEN de Chang, Directeur du Service de Réanimation de l'Hôpital de la capitale, et quatre médecins dans cet hôpital. Pas mal d'anglophones dans les structures signalées. Médecin francophone (BUFH-Vista et international SOS).

Nombre de médecin français : 2.

Un simple appel téléphonique au consulat vous permettra d'obtenir les coordonnées des médecins habituellement consultés par les français. Vous aurez ainsi les coordonnées les plus actuelles, les plus justes et les plus précises.

Tableau des médecins

Médecins habituellement consultés

Discipline Nom Prénom Adresse du cabinet Téléphone	Pays de Formation	Nationalité Langues parlées	Fonction hospitalière	Autres remarques
GENERALISTE Dr. DHENIN BUFH Tél. 00 [86] (10) 64.33.39.62		française - français, anglais, chinois		
CARDIOLOGUE Professeur JI BAO HUA PUMCH Hospital Tél. 00 [86] (10)65.13.50.02		chinois - anglais	oui	
GYNECOLOGUE Dr. JANSSENS Vista Clinic Tél. 85.29.66.18.		français, anglais, allemand		
OPHTALMOLOGUE Dr. XAOXIN LI Second Teaching Hospital Tél. 00 [86] (10)68.31.44.22/54.10				
OPHTALMOLOGUE Tongren Hospital (ophtalmologie de référence à Pékin)				

Les pharmacies

Liste des pharmacies

Nom	Adresse	Téléphone	Langues parlées
Pharmacie de l'International Medical Center	Being Lufthansa Center, Room S106, Office Building n° 50 Liangmaqiao Road, Beijing 10 00 16	86.10.64.65.15.61-2-3	
Pharmacie de l'SOS Clinic	Building C, BITIC Leasing Center, n° 1 North Road, Xing Fu San Cun, Chao Yang District, Beijing 10 00 27 Suite105, Wing1, Kunsha Building, N°16 Xinyuanli, Chaoyang District Beijing 100027	86.10.64.62.91.00	

Les structures hospitalières

Tableau des hôpitaux

Liste des hôpitaux

Nom	PEKING UNIVERSITY MEDICAL COLLEGE HOSPITAL (PUMCH)	HOPITAL SINO-JAPONAIS	INTERNATIONAL MEDICAL CENTER	International SOS Clinic	BUFH (Beijing United Family Hospital)
Statut		public	médecins occidentaux et chinois : privé (sino-suisse)		privé (USA)
Adresse	N° 53 dong dan Bei Dajie	Ying Hua Lu	Centre Lufthansa - 50, Liang Ma Qiao Lu, Yansha Bangonglou S106	S 105 - Wing 1 Kunsha Building, n° 16 Xinyuanli, Chaoyang District, Beijing 100027	2 Jiang tai lu ,Chaoyang District
Téléphone	00 [86] (10) 65.29.52.84	64.22.29.83	00 [86] (10) 64.65.15.61/2	00 [86] (10) 64.62.91.12	00 [86] (10) 59.37.70.00
Télécopie			00 [86] (10) 64.65.19.84	00 [86] (10) 64.62.91.11	
E-mail				China.inquiries@internationalsos.com	
Nombre de lits	40 lits pour Etrangers	100 lits pour Etrangers			
Confort	bon	correct	pas de possibilité de garder quelqu'un en observation plus de quelques heures et pas la nuit	bon	très bon
Services Spécialisés	oui	oui	médecine + urgences, gynéco-obstétrique	non	oui
Services de garde efficace	variable	non	pour surveillance grossesse, pédiatrie	oui, 24H/24	oui, 24H/24
Présence permanente d'un médecin	oui	oui	petite chirurgie	oui	oui
Médecin anesthésiste	oui	oui		oui	oui
Salle de réanimation post-opératoire	oui	?	matériel de réanimation		oui

Unité de soins intensifs fonctionnant réellement	oui	oui	non	oui	non
Endoscopie	oui	oui	radiologie	non	oui
Echographie	oui	oui	oui	non	oui
Scanner	oui	oui	non	non	oui
IRM	oui	oui	non	non	non
Peut-on se procurer rapidement du sang	oui	non			
Existe-t-il un contrôle (hépatite, sida)	oui	théorique	petite unité de biologie	oui	oui
Y a-t-il un groupe sanguin difficile à trouver	O Rh-	idem			
Centre de dialyse	oui	idem	non	non	non
Opinion générale sur la qualité des soins	bonne	moyen	moyen	bonne	bonne
Qualité du personnel paramédical	moyenne	idem	bonne		
Langue parlée	chinois, l'anglais de plus en plus	idem	anglais, français, allemand	anglais, français, chinois, japonais	anglais, français (1 médecin)
Appréciation du coût d'hospitalisation	moyen	idem	cher		cher
Dépôt d'une caution				non	
Autres remarques					

La médecine d'urgence

Attitudes en cas d'urgence:

Appeler le médecin de l'ambassade : oui, Tél. 65.32.13.31 - 65.32.35.15.

Appeler une ambulance : International SOS - Tél. 64.62.91.00 ; BUFH - Tél : 64.33.23.45.

Appeler la gendarmerie : non.

Appeler la police : non.

Appeler le consulat : oui, Tél. 65.32.13.31.

Structures locales les mieux adaptées à recevoir les urgences.

Tableau des structures locales

Services spécialisés	Etablissement préférentiel	Médecin, chirurgien ou anesthésiste-Réanimateur	Adresse	Téléphone
Traumatologie		Professeur YIE QI BIN		65.29.51.53

	PUMCH (Peking University Medical College Hospital)	
Chirurgie	idem	Professeur TONG WEI SONG
Cardiologie	idem	Professeur WU NING
Pédiatrie	idem	Professeur WEI MING
Gynéco-obstétrique	idem	Professeur LANG JINH HE



Neurochirurgie d'urgence : au PUMCH ou au Beijing Hospital (n° 1 Dahua Road, Dong Din - Tél. 00 [86] (10) 65.12.93.34).

Il existe un caisson hyperbare en cas d'accident de plongée.

Evacuations sanitaires

Ambulances longue distance : possible, mais la qualité et l'équipement ne sont pas aux normes occidentales sauf pour International SOS.

Pour une évacuation d'urgence : autorisation obtenue rapidement par l'Ambassade. Demande de rapatriement par le médecin de l'Ambassade.

Conclusions

Cartouche ALLOPASS

Shanghai

Informations générales

Nombre d'habitants

1.400.000.000 habitants dans le pays
et 20 millions d'habitants dans la ville.

Nombre de Français vivant dans la circonscription

plus de 8.000 français vivant dans la circonscription.

Décalage horaire :

+ 6 h en été, + 7 h en hiver.

Indicatif téléphonique :

+ [86] (21) + N°

Fête nationale du pays :

1er octobre

Coordonnées du consulat

Haitong Securities Building 2ème étage 689 Guangdong Lu 200001 Shanghai

Téléphone : + [86] (21) 61.03.22.00 Portable de permanence : 00 [86] 1360.160.7871 (24h/24h)

Télécopie : + [86] (21) 61.35.20.89

E-mail : info.shanghai@diplomatie.gouv.fr

De multiples informations et adresses actualisées sont disponibles au Consulat de France.

Code de la route local :

conduite à droite.

Monnaie :

RMB (renminbi) appellation populaire le Yuan, ou kuāi (CNY).

Sources

Avant le départ

Vaccinations exigées à l'entrée du pays

D'un point de vue administratif : un certificat de vaccination anti-marielle est exigé à l'entrée du pays de tous les voyageurs en provenance d'une zone infectée.

Vaccinations recommandées d'un point de vue médical et basé sur des critères épidémiologiques :

Systématiquement : - Hépatite A* (pour les enfants : à partir de l'âge de 1 an). * pour les personnes nées avant 1945, ayant passé leur enfance dans un pays en développement ou ayant des antécédents d'ictère, une recherche préalable d'anticorps sériques (Ig G) peut permettre d'éviter une vaccination inutile. - Diphtérie, tétanos, poliomyélite : à mettre à jour.

En fonction de la durée et des modalités du séjour : - Typhoïde : si le séjour doit se dérouler dans des conditions d'hygiène précaires (pour les enfants : à partir de l'âge de 2 ans). - Rage à titre préventif : pour des séjours prolongés en situation d'isolement (pour les enfants : dès qu'ils sont en âge de marcher). - Hépatite B : pour des séjours fréquents ou prolongés. - Encéphalite japonaise : pour un séjour prolongé en zone rurale, à la saison des pluies (pour les enfants : à partir de l'âge de 1 an). NB : Pour les enfants, toutes les vaccinations incluses dans le calendrier vaccinal français devront également être à jour. Dans le cas d'un long séjour, les vaccins BCG et Hépatite B sont recommandés dès le premier mois et le vaccin rougeole-oreillons-rubéole dès l'âge de 9 mois.

En fonction de la saison et des facteurs de risques individuels : - Grippe : Pour tous les adultes et enfants (à partir de 6 mois) faisant l'objet d'une recommandation dans le calendrier vaccinal français, participant à un voyage notamment en groupe, ou en bateau de croisière.

*** VOYAGER A L'ETRANGER AVEC UN ANIMAL DE COMPAGNIE :** Des informations sur les conditions propres à chaque pays, les mesures sanitaires et les précautions à prendre sont accessibles sur le site internet de [l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort](#)

Remarque : Il est recommandé de réaliser toutes les vaccinations nécessaires avant de partir.

Conditions de vie locale

Climat - météo

Tableau du Climat

	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc
T° maxima moyenne	10	10	12	20	25	28	35	35	30	25	20	12
T° minima moyenne	-1	-1	5	10	15	20	25	25	20	20	15	4
Hygrométrie en %	50	60	80	80	100	100	100	100	80	50	50	50
Pluviométrie en mm	55	40	65	60	90	160	150	155	195	110	75	45

Commentaire : climat très humide.

Distribution électrique - climatisation - chauffage

La distribution électrique est assurée régulièrement.
Les coupures de courant sont rares.

Téléphone

Les relations téléphoniques sont bonnes en ville et dans tout le pays.

Les appels vers la France se font sans problème.
Le téléphone cellulaire est utilisable.

Alimentation

Eau

Il est déconseillé de boire l'eau du robinet.

Alimentation des nourrissons

Recommandation concernant le lait pour nourrisson : Bien vérifier sur place l'origine et la qualité du lait d'importation.

Vie pratique - Loisirs

Automobile

Caractéristiques des routes : de bonnes à médiocres, avec une circulation intense dans les villes (bus, taxis, camions et deux-roues).

Discipline des conducteurs : indiscipline totale au volant et non-respect des piétons.

Organisation des secours routiers : de moyen à médiocre.

Animaux venimeux - Plantes vénéneuses

Serpents, espèces : nombreuses espèces, surtout dans les campagnes.

On trouve aussi des scorpions et des araignées.

On trouve sur place des sérums antivenimeux.

Ils sont de fabrication locale.

Principaux risques sanitaires dans le pays

Paludisme

Zones impaludées : Le paludisme grave existe dans les provinces de Hainan et le Yunnan. Le paludisme "non grave" existe dans les province et régions de Fujian, Guangdong, Guanxi, Guizhou, Hainan, Sichuan, Xizang (le long de la rivière Zangbo) et le Yunnan. Un très faible risque de paludisme "à vivax" existe dans les province d'Anhui, Hubei, Hunan, Jiangsu et Shandong.

Moustiquaires et produits d'imprégnation : seule les moustiquaires imprégnées à la Permethrine sont efficaces, mais reste introuvables.

Niveau de résistance selon classification française : Absente dans le nord-est du pays (groupe I) elle est prépondérante dans le sud (groupe III : Hainan et Yunnan).

Rage

La rage animale existe dans ce pays.

Surtout en zone rurale.

Important : La rage est une maladie cosmopolite qui peut atteindre tous les animaux (chien, chat, renard, singe, chauve-souris, raton laveur,...). Le virus, présent dans la salive de l'animal, se transmet par morsure, griffure ou léchage d'une peau excoriée ou d'une muqueuse. En cas d'exposition au risque de contamination : - Les premiers soins consistent à laver la plaie avec de l'eau et du savon, à la rincer abondamment et à appliquer dessus un antiseptique. - La vaccination (et au besoin sérothérapie) post exposition DOIT ÊTRE DÉBUTÉE RAPIDEMENT ET BIEN SUIVIE. Des conseils pour ne pas ramener pas la rage dans vos bagages, consulter le site internet du Ministère de l'Agriculture et de la pêche

Des immunoglobulines antirabiques spécifiques : 357 Jian Guo Xi Lu, Shanghai.

Où recevoir un traitement après exposition : 00 [86] (21) 64.74.10.79.

Sida

Un test sérologique de dépistage de l'infection par le VIH est exigé à l'entrée du pays.

Test local obligatoire pour obtenir un visa séjour longue durée, contrôle obligatoire pour les résidents non diplomates et les étudiants. Non pour les touristes. Les test de moins de 6 mois faits en France sont acceptés sur place, sous réserve d'une validation par un médecin. A ce titre, le dépistage de la syphilis est également obligatoire.

Le matériel à usage unique n'est pas correctement utilisé.

En effet, l'utilisation du matériel à usage unique est systématique, mais sa manipulation correcte et stérile n'est pas toujours assurée.

On trouve des préservatifs fiables sur place.

Autres risques sanitaires prédominants

Particularité des pays : Le flux important des populations en Chine plus particulièrement lors des grandes fêtes (nouvel an chinois et fête nationale) favorise la diffusion de maladies épidémiques (grippe, SRAS comme en 2003, etc...). En cas de résurgence du SRAS, le Consulat Général mettra immédiatement à jour son site Internet : www.consulfrance-shanghai.org, afin que les dernières consignes prises tant par les autorités chinoises que françaises ainsi que celles de l'OMS soient portées à la connaissance de la communauté française.

Remarque

Autres principaux risques sanitaires : - Les maladies diarrhéiques sont aussi très répandues. - Il existe d'autres risques sanitaires aux conséquences moins graves (voir fiche complète). - Pour des événements sanitaires d'apparition exceptionnelle (épidémie...), s'informer sur le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/voyageurs>

Infections à transmission sexuelle et/ou sanguine

Infections transmises par des insectes ou autres arthropodes

Infections à transmission digestive (hygiène alimentaire)

Autres infections endémiques ou à caractère épidémique

Bilharziose :

présente.

Lacs et rivières contaminés : la maladie est pratiquement éradiquée dans la plupart des régions, sauf peut-être le long du Fleuve Yantze, grâce à l'assainissement du milieu, le développement socio-économique et les "mesures autoritaires" imposées par les services sanitaires et politiques aux populations.

La médecine au quotidien

Commentaires généraux

Médecins exerçant en clientèle privée : Peu de médecins ont une clientèle privée, et ils exercent essentiellement la médecine chinoise. Les cliniques "internationales" emploient des medecins etrangers.

Il n'y a pas de médecin hospitalier avec clientèle privée à l'hôpital.

Proportion approximative de médecins parlant français : quelques médecins parlent le français à Shanghai.

Nombre de médecin français : deux à Shanghai.

Les contacts telephoniques sont sur le site du consulat de France de Shanghai.

Tableau des médecins

Médecins habituellement consultés

Discipline Nom Prénom Adresse du cabinet Téléphone	Pays de Formation	Nationalité Langues parlées	Fonction hospitalière	Autres remarques
REANIMATEUR Dr. LU Yi Ming Hôpital Rui Jin	Chine - France	chinois - mandarin, français, anglais	Chef du Service des Urgences et réanimation	Médecin d'Air France - Doyen adjoint
GENERALISTE Dr. CHEN Nan Hôpital Rui Jin	Chine	chinoise - mandarin, français	médecin	Néphrologie
GENERALISTE Dr. SHEN Zhi Ming Hôpital N° 1	Chine	chinoise - mandarin, français, anglais	médecin	
PEDIATRE Dr. LAW Frida Shanghai Children's Medical Center - 1678 Dong Fang Lu, Shanghai Tél. 00 [86] (21) 58.39.52.38		anglais	médecin	
PEDIATRE Dr. WANG Xiu Ming Hôpital Rui Jin	France	chinoise - mandarin, français	médecin	
CHIRURGIEN Dr. ZHENG Min Hua Hôpital Rui Jin	France	chinoise - mandarin, français	Professeur	
GYNECOLOGUE Dr. LA Duan Duan	Chine	chinoise - mandarin, un peu français	Professeur	

Hôpital Rui Jin PSYCHIATRIE Shanghai Mental Health Center 600 Wan Ping Nan Lu, Shanghai Tél. 64.38.72.50			
DERMATOLOGUE Dr. XIN Shen Hôpital Rui Jin	Chine	chinoise - mandarin, français	médecin

Les pharmacies

Liste des pharmacies

Nom	Adresse	Téléphone	Langues parlées
Grande Pharmacie de Shanghai	n° 1 Department Store, Nanjing Lu, Shanghai		chinois
Watson	Shanghai Center, 1476 Nanjing Lu, Shanghai		anglais

Les structures hospitalières

Tableau des hôpitaux

Liste des hôpitaux

Nom	Hôpital RUIJIN	Hôpital N° 1 de Shanghai	Hôpital HUASHAN
Statut	CHU/Service pour Etrangers	CHU/Service pour Etrangers	CHU/Service pour Etrangers
Adresse	197 Ruijin Er Lu	585 Jui Long Lu	12 Wulumuqi Zhong Lu
Téléphone	+ [86] (21) 64.37.00.45	+ [86] (21) 63.06.94.80	+ [86] (21) 62.48.99.99
Télécopie	+ [86] (21) 64.33.35.48	+ [86] (21) 63.06.94.84	
E-mail	eicu@public6.sta.net.cn	IMMC@sh163a.sta.net.cn	
Nombre de lits	1.600 (40 pour Etrangers)	20 lits pour Etrangers	200 lits (14 pour Etrangers)
Confort	bon	bon	bon
Services Spécialisés	tous sauf psychiatrie	tous sauf psychiatrie	tous sauf pédiatrie et psychiatrie.
Services de garde efficace	Fonction du medecin de garde	Fonction du medecin de garde	Fonction du medecin de garde
Présence permanente d'un médecin	oui	oui	oui
Médecin anesthésiste	oui	oui	oui
Salle de réanimation post-opératoire	oui	oui	oui
Unité de soins intensifs fonctionnant réellement	oui	oui	oui
Endoscopie	oui	oui	oui
Echographie	oui	oui	oui
Scanner	oui	oui	oui
IRM	oui	oui	oui

Peut-on se procurer rapidement du sang	Difficulte pour avoir en urgence du sang teste	Difficulte pour avoir en urgence du sang teste	Difficulte pour avoir en urgence du sang teste
Existe-t-il un contrôle (hépatite, sida)	oui	oui	oui
Y a-t-il un groupe sanguin difficile à trouver	Rhesus negatif	Rhesus negatif	Rhesus negatif
Centre de dialyse	oui	oui	oui
Opinion générale sur la qualité des soins	Variable	Variable	Variable
Qualité du personnel paramédical	Variable	Variable	Variable
Langue parlée	mandarin, français, anglais	mandarin, français, anglais	mandarin, anglais
Appréciation du coût d'hospitalisation	très cher	très cher	très cher
Dépôt d'une caution	oui en liquide	oui	oui
Autres remarques			

Obstétrique - Possibilités de prise en charge :

Une réanimation néonatale est possible.

La médecine d'urgence

Attitudes en cas d'urgence:

Appeler le médecin de l'ambassade : Dr HUA 137.01.89.71.04 Dr GOTNHIER 137.95.29.45.64 Il s'agit d'une garde volontaire et "non contractuelle".

Appeler une ambulance : Oui - Tél. '120'

Appeler la gendarmerie : non.

Appeler la police : non.

Appeler le consulat : oui, Tél. 00 [86] (21) 62.89.74.14. Ext. 14 ou 30. Portable de permanence (24h/24h) : 00 [86] (21) 1360.160.7871.

Structures locales les mieux adaptées à recevoir les urgences.

Tableau des structures locales

Services spécialisés	Etablissement préférentiel	Médecin, chirurgien ou anesthésiste-Réanimateur	Adresse	Téléphone
Traumatologie	Hôpital Rui Jin	médecin de garde	197 Ruijin Er Lu, Shanghai	64.37.00.45 ext. 668101
Chirurgie	idem	idem	idem	idem
Cardiologie	idem	idem	idem	idem
Pédiatrie	idem	idem	idem	idem
Gynéco-obstétrique	idem	idem		
Psychiatrie	Shanghai Mental Health Center	idem	600 Wan Ping Nan Lu, Shanghai	64.38.72.50

La neurochirurgie d'urgence peut être pratiquée sur place.

S'adresser aux grands hôpitaux et surtout à l'hôpital Rui Jin.

Caisson hyperbare : à l'hôpital Rui Jin .

Evacuations sanitaires

Ambulances longue distance : possible par le centre de secours de Shanghai.
Pour une évacuation d'urgence : visa pour le pays de destination.

Conclusions

Cartouche ALLOPASS

Emploi, stage

Marché du travail

Contexte

Les emplois sont limités pour les Français en Chine. Il existe néanmoins des possibilités auprès de sociétés françaises ou étrangères.

Marché de l'emploi à Taïwan

Source : Le marché de l'emploi à Taïwan, Etudes des Missions économiques, 58 pages, juillet 2006.

Pour consulter l'étude, [cliquez ici](#)

Réglementation du travail

Emploi du conjoint

Formalités d'entrée pour le conjoint ou le concubin

- Le nom du conjoint ou du concubin doit figurer impérativement sur la lettre d'invitation.
- Le titulaire principal du passeport accompagné d'enfants mineurs utilisant le même passeport doit les mentionner sur le même formulaire de demande de visa et y coller une photo d'identité de chacun.

Outils pour la recherche d'emploi

Média

Sites Internet

- www.51job.com/ (en anglais et en chinois)
- www.zhaopin.com (en anglais et en chinois)
- www.cjol.com/ (en anglais et en chinois)
- www.chinahr.com/ (en chinois)
- www.313job.com/ (en chinois)

Organismes sur place pour la recherche d'emploi

Tout résident muni d'un permis de travail peut, sur place, chercher un emploi, notamment en contactant la Chambre de commerce et d'industrie française en Chine (CCIFC). Elle est implantée à Pékin et dispose d'antennes à Shanghai et Canton. Elle est également représentée à Kunming, Shijiazhuang, Tianjin et Wuhan.

Le service emploi de la CCIFC est à la disposition des Français à la recherche d'un travail en Chine continentale et des entreprises. Ce service, gratuit pour les demandeurs, concerne aussi bien les personnes souhaitant effectuer un stage ou un volontariat international en entreprise (VIE), que les candidats à un emploi à durée déterminée ou indéterminée sur place. Il offre, en particulier, la possibilité de déposer son curriculum vitae en ligne et permet de postuler aux offres diffusées par les entreprises françaises.

Une bourse d'emploi est accessible sur le site Internet de la CCIFC : www.emploi.rh.ccifc.org/

La CCIFC publie par ailleurs chaque année un annuaire bilingue (français/chinois) de ses sociétés membres en Chine. Cet annuaire peut être commandé sur le site de la CCIFC (rubrique " publications ") ou auprès d'Ubifrance : www.ubifrance.fr/

Chambre de commerce et d'industrie française en Chine (CCIFC)

- **Pékin**

Novotel Xinqiao Beijing - Area B - 6th floor

2 Dongjiaominxiang - Dongcheng District - Beijing 100004

Téléphone : [86] (10) 65 12 17 40 - Télécopie : [86] (10) 65 12 14 96

Courriel : recrutement@ccifc.org - Internet : www.ccifc.fr/ et www.emploi.rh.ccifc.org/

- **Canton**

64 Shamian Dajie - 2nd floor - Guangzhou 510130

Téléphone : [86] (20) 81 21 68 18 - Télécopie : [86] (20) 81 21 62 28

Courriel : emploicanton@ccifc.org - Internet : www.ccifc.fr/ et www.emploi.rh.ccifc.org/

Espace francophone de Kunming

6F/CD - Guofang Building - 46 Wuyi Road - 650032 Kunming

Téléphone : [86] (0)871 36 12 977 / (0)871 36 13 033 - Télécopie : [86] (0)871 36 13 012

Courriel : contact@fsf-cn.org - Internet : www.fsf-con.org/

Dernière mise à jour : 09/06/2009.

Ce que recherchent les recruteurs

La connaissance de l'anglais est impérative, celle du chinois très souhaitable, voire nécessaire.

Après l'entretien

Espace partenaires

PrepAsia, médiateur interculturel

PREPASIA

Vivre les différences culturelles

Les différences culturelles, politiques et linguistiques sont porteuses de problèmes entre Asiatiques et Français, même au cours de petites conversations anodines.

Certains traits concernent tous les Asiatiques tandis que d'autres caractérisent davantage l'Asie du Nord-Est, l'Asie bouddhiste ou bien l'Asie musulmane.

Traits communs à l'ensemble des Asiatiques :

Recherche de l'harmonie

Les Asiatiques ont une forte répugnance pour le conflit direct et ouvert, qu'ils considèrent comme socialement inacceptable. D'où la difficulté de dire non.

Le coupable est toujours celui qui rompt l'harmonie, déchire le tissu social. Il est par conséquent très mal vu de se mettre en colère, voire de hausser le ton.

Pour éviter le conflit, les décisions sont autant que possible prises collectivement car elles permettent de tenir compte des impératifs plus larges de la communauté par rapport à l'intérêt individuel.

Conformisme social

La conduite sociale la plus acceptable est celle qui passe inaperçue.

C'est le jugement d'autrui qui oriente les conduites.

Aussi, l'individu doit adopter une attitude conforme à ce que l'extérieur attend de lui. Le groupe l'emporte sur l'individu, d'où la difficulté à donner un avis personnel.

Face

La face correspond au statut, à la réputation, à l'image que l'on veut donner de soi et de son groupe.

C'est un crédit que la société confère à l'individu et qu'il s'efforce de préserver.

La pratique du discours indirect permet d'éviter tout risque de perte de face. La modestie affectée permet de donner de la face à l'autre.

Réunions professionnelles

En général, on ne sert pas la main sauf si un interlocuteur souhaite saluer à l'occidentale

Les cartes de visite sont importantes. Elles permettent de situer l'interlocuteur dans la hiérarchie sociale et s'échangent de façon formelle à une ou deux mains selon les pays.

Une tenue vestimentaire classique est recommandée surtout lors d'une première rencontre : costume pour les hommes et tailleur pour les femmes

Il est impoli de couper la parole à son interlocuteur. L'écoute de l'autre est primordiale et le silence est une forme de communication privilégiée.

Les cadeaux symbolisent l'amitié et l'espoir de futures bonnes relations ou bien sont remis en remerciements de services rendus.

Attention aux périodes de fête des différents pays avant de prévoir un voyage d'affaires : Nouvel an et période du Ramadan

Invitations à domicile

On se déchausse avant d'entrer dans une maison

Au nord, sphère privée et sphère publique sont séparées. Progressivement, en allant vers le sud, les deux sphères sont de plus en plus imbriquées.

Asie du nord-est

La ponctualité est de mise

La société est influencée par la pensée confucéenne, d'où un respect très marqué pour la hiérarchie.

L'âge est important. Les plus jeunes doivent le respect aux aînés

Attendez-vous à ce que l'on vous pose beaucoup de questions personnelles : âge, membres de votre famille, études, revenus, coût de biens courants , ce qui permet de vous situer dans l'échelle sociale.

A table, on ne termine jamais son assiette pour ne pas laisser penser à son hôte qu'on n'a pas assez mangé.

Asie musulmane

La main gauche servant aux ablutions intimes, on ne l'utilise pas pour toucher la nourriture ni pour rendre de l'argent à quelqu'un.

Il est également impoli de croiser les jambes, de parler les mains posées sur les hanches, signe de mépris, de colère ou d'agressivité dans la danse traditionnelle

La religion est importante, mieux vaut éviter de dire que l'on est athée

Le mariage est important, mieux vaut éviter de confier que l'on vit en concubinage

A table, il convient de finir son assiette de peur d'offenser celui qui a cuisiné le repas.

Pour les clients musulmans, il convient évidemment d'éviter certains cadeaux : alcool, objets en peau de porc

Asie bouddhiste

La tête est la partie la plus noble et les pieds la moins noble ; il est de ce fait impoli de pointer son pied vers son interlocuteur et de toucher la tête des gens y compris celle des enfants.

Il convient de montrer du respect aux bonzes et de se déchausser à l'entrée des temples. Les femmes doivent éviter tout contact avec les bonzes.

En Thaïlande, monarchie, patrie et religion sont sacrés : la famille royale est vénérée, les Thaïs cessent toute activité et se lèvent au moment de la diffusion quotidienne de l'hymne national.

Le bouddhisme est à la base de la culture thaïlandaise. Il enseigne la compassion et une considération sincère pour autrui (**namjai**), concepts qui génèrent une chaleur spontanée dans les relations

On comprendra aisément à travers ces quelques exemples, la nécessité avant son départ, d'être informé des usages locaux pour éviter tout malentendu et faciliter le développement des contacts sur place.

Protection sociale

Convention de sécurité sociale

Il n'existe pas de convention de sécurité sociale entre la France et la Chine.

Les Français peuvent notamment se trouver dans l'une des deux situations suivantes :

- Travailleurs salariés détachés dans le cadre de la législation française. Pourront également être détachés des ressortissants étrangers travaillant et résidant habituellement en France,
- Travailleurs français expatriés (salariés, non-salariés, retraités, autres catégories).

Pour en savoir plus

Pour vous informer sur la protection sociale des Français résidant à l'étranger, vous pouvez consulter notre thématique sur la protection sociale : www.mfe.org/default.aspx?SID=12098 .

La Maison des Français de l'étranger avec son bureau de la protection sociale vous informe sur les points suivants :

- la Caisse des Français de l'étranger, organisme de sécurité sociale assurant aux expatriés la continuité du régime général ;
- la CRE et l'IRCAFEX. Ces deux organismes prennent le relais des caisses complémentaires de retraite ARCCO et AGIRC ;
- le GARP (groupement des ASSEDIC de la région parisienne) dit "Caisse de chômage des expatriés". Cette caisse permet aux Français de l'étranger de bénéficier des dispositions de l'assurance chômage ;

Maison des Français de l'étranger

Bureau de la protection sociale

57 boulevard des Invalides - 75007 Paris

Téléphone : 01 53 69 38 15 - Courriel : social@mfe.org

Convention fiscale

La France et la Chine ont signé, le 30 mai 1984, une Convention en matière de fiscalité publiée au Journal Officiel du 28 février 1985 (rectificatif au J.O. le 9 mars 1985). Cette Convention tend à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les revenus.

Le texte de la Convention et de ses avenants peut être obtenu à la Direction des Journaux Officiels, par courrier (26 rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15), télécopie (01.40.58.77.80) ou sur le site du ministère des Finances: http://www.impot.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive_1741/fichedescriptive_1741.pdf

Les dispositions conventionnelles qui ont primauté sur les dispositions du droit interne, selon l'article 55 de la Constitution Française répartissent entre les deux Etats, le droit d'imposer les revenus perçus par leurs résidents respectifs.

Champ d'application de la convention

Cet accord a pour objet de protéger les résidents de chacun des Etats contractants en matière d'impôts prélevés directement sur le revenu ou sur les sociétés.

La convention trouve donc à s'appliquer aux résidents de ces Etats.

Notion de résidence

L'article 4, paragraphe 1 de la convention s'applique aux personnes qui sont considérées comme "résidents d'un Etat contractant" ou de chacun de ces deux Etats.

Dispositions conventionnelles sur certaines catégories de revenus

Cette analyse ne tient pas compte des dispositions conventionnelles relatives aux revenus de capitaux mobiliers.

Traitements, salaires, pensions et rentes

Rémunérations privées

Principe

L'article 14, paragraphe 1 précise que les traitements et salaires d'origine privée ne sont, en règle générale, imposables que dans l'Etat où **s'exerce l'activité personnelle**.

Exceptions à cette règle générale

1) Le maintien de l'imposition dans l'Etat de résidence du bénéficiaire est prévu par le paragraphe 2 du même article sous réserve de trois conditions simultanément remplies :

- le séjour temporaire du bénéficiaire dans l'autre Etat ne dépasse pas une durée totale de 183 jours ;
- la rémunération est payée par un employeur qui n'est pas résident de l'Etat d'exercice ;
- la rémunération ne doit pas être à la charge d'un établissement stable ou d'une base fixe de l'employeur dans l'Etat.

2) Il résulte des dispositions du paragraphe 3 de l'article 14 de la Convention que les revenus professionnels des salariés autres qu'intérimaires employés à bord d'un navire, d'un aéronef en trafic international ou à bord d'un bateau servant à la navigation intérieure ne sont imposables que dans l'Etat où se trouve la direction effective de l'entreprise.

Rémunérations publiques

Principe

L'article 18, paragraphes 1-a et 2-a indique que les traitements, salaires et rémunérations analogues ainsi que les **pensions de retraite** payés par un Etat ou une personne morale de droit public de cet Etat restent imposables dans cet Etat.

Exception

Toutefois, en vertu de l'article 18, paragraphes 1-b et 2-b, cette règle ne s'applique pas lorsque le bénéficiaire possède **la nationalité de l'autre Etat** sans être en même temps ressortissant de l'Etat payeur ; l'imposition est réservée à l'Etat dont l'intéressé est le résident.

D'autre part, en vertu des dispositions du paragraphe 3 du même article, les règles fixées aux paragraphes 1 et 2 dudit article ne sont pas applicables aux rémunérations ou aux pensions versées au titre **de services rendus dans le cadre d'une activité industrielle ou commerciale exercée par un Etat ou une personne morale de droit public**.

Les sommes versées à ce titre sont imposées soit dans l'Etat d'exercice de l'activité (article 14 de la Convention), soit dans l'Etat de résidence du bénéficiaire (article 17 de la Convention), sous réserve des pensions liées à la sécurité sociale.

Pensions et rentes

L'article 17, paragraphe 1 prévoit que les pensions de retraite de source privée ainsi que les rentes viagères restent imposables dans l'Etat dont le bénéficiaire est un résident, sous réserve des pensions liées au régime de sécurité sociale restant imposables dans l'Etat d'origine de ces revenus (article 17, paragraphe 2).

Etudiants, stagiaires

L'article 20 de la Convention prévoit que les étudiants, les stagiaires d'un Etat qui séjournent dans l'autre Etat à seule fin d'y poursuivre leurs études ou leur formation et qui perçoivent des subsides d'origine étrangère à cet Etat sont exonérés d'impôt par ce dernier Etat.

Enseignants, chercheurs

L'article 19 précise que les rémunérations versées aux enseignants résidents d'un Etat se rendant temporairement dans l'autre Etat en vue d'y exercer une activité pédagogique ou de recherche pendant une période **ne dépassant pas trois ans**, dans une université, un collège, une école, un établissement de recherche ou autre, restent imposables dans l'Etat de résidence.

Autres catégories de revenus

Bénéfices industriels et commerciaux

L'article 7, paragraphe 1 dispose que les entreprises industrielles et commerciales sont imposables sur le territoire où se trouve un établissement stable.

Bénéfices des professions non commerciales et des revenus non commerciaux

L'article 13, paragraphe 1 dispose que les revenus provenant de l'exercice d'une profession libérale ou d'autres activités indépendantes sont imposables dans l'Etat sur le territoire duquel se trouve l'installation permanente où s'exerce de façon régulière l'activité personnelle.

Les revenus que les professionnels du spectacle ainsi que les sportifs réalisent en cette qualité dans l'un des deux Etats, à titre indépendant, restent imposables dans l'Etat d'exercice de l'activité selon les dispositions de l'article 16 de la Convention, paragraphe 1.

L'article 11, paragraphe 1 pose en principe que les revenus non commerciaux (redevances et droits d'auteur) sont imposables dans l'Etat de résidence du bénéficiaire. Toutefois, ces redevances peuvent être imposées dans l'Etat d'où elles proviennent (10 %).

Revenus immobiliers

L'article 6, paragraphe 1 dispose que les revenus des biens immobiliers y compris les bénéfices des exploitations agricoles sont imposables dans l'Etat où ils sont situés.

Cette règle s'applique également aux gains provenant de la cession ou de l'échange desdits biens ou droits selon les dispositions de l'article 12, paragraphe 1.

En ce qui concerne les gains provenant de l'aliénation de tous biens autres que mobiliers ou immobiliers, le paragraphe 6 de l'article 12 précise qu'ils restent imposables dans l'autre Etat si ces gains en proviennent.

Elimination de la double imposition

L'élimination de la double imposition pour les résidents de France qui perçoivent des revenus de source chinoise s'opère aux termes du paragraphe 2 de l'article 22 selon le régime de l'imputation.

Les revenus de source française ou chinoise pour lesquels le droit d'imposer est dévolu à titre exclusif à l'un des deux Etats doivent être maintenus en dehors de la base de l'impôt français (article 22, paragraphe 2-a), réserve faite toutefois de leur prise en compte pour la détermination du taux effectif.

Le calcul du taux effectif se décompose par la détermination d'une cotisation de base correspondant à l'ensemble des revenus de source française ou étrangère passible de l'impôt français suivant les règles de la législation interne en l'absence de Convention.

L'impôt exigible est donc égal au produit de la cotisation de base par le rapport entre le montant net total des revenus conventionnellement imposables en France et le montant total du revenu net d'après lequel le calcul de ladite cotisation de base a été effectué.

Au résultat ainsi obtenu peuvent être appliquées les réfections prévues par la loi interne.

Fiscalité du pays

Présentation

A titre préliminaire, l'attention des Français doit être appelée sur l'évolution rapide de la législation et de la réglementation fiscale en Chine et sur les particularismes qui peuvent subsister dans leur application à l'échelon local. Il est donc conseillé aux nouveaux arrivants de prendre rapidement contact avec le Bureau municipal des impôts de leur lieu de travail, afin de se conformer aux dispositions les plus récentes.

Date et lieu des déclaration de revenus

Les étrangers qui, d'un point de vue fiscal, sont considérés comme résidents chinois, doivent, lors de leur entrée en Chine, se déclarer auprès du Bureau municipal des impôts territorialement compétent du lieu de leur activité professionnelle.

Les documents à produire à cette occasion sont :

- un passeport et un visa en cours de validité ;
- une lettre d'embauche ;
- un formulaire de demande d'enregistrement dûment rempli.

Le paiement de l'impôt interviendra au moment même de la déclaration.

Modalités de paiement des impôts

Pour un salarié

La déclaration et le paiement doivent intervenir au plus tard le septième jour du mois suivant celui au cours duquel les revenus ont été perçus.

Toutefois, dans la situation où les salaires sont versés par une entité étrangère qui en conserve la charge définitive et où il n'était pas prévu à l'avance que le salarié resterait sur le sol chinois plus de 183 jours au cours d'une année fiscale, la première déclaration et le premier paiement (au titre des mois écoulés) doivent intervenir au plus tard le septième jour qui suit la fin de la période de 183 jours.

La déclaration et le paiement sont normalement effectués par l'employeur, l'impôt étant retenu à la source. Traditionnellement, s'agissant de salaires versés par des entités situées hors de Chine, l'impôt devait être payé par le salarié lui-même.

Toutefois, une circulaire entrée en vigueur en janvier 2000, étend le mécanisme de retenue à la source à ces situations. Ainsi, un salarié travaillant pour une structure chinoise filiale d'une entreprise française et percevant en plus de sa rémunération chinoise un complément de salaire en France, devrait théoriquement voir l'intégralité de son imposition retenue à la source par l'entité chinoise qui l'emploie.

Si l'activité est exercée sur plusieurs lieux différents, les déclarations et paiements mensuels se font en un lieu unique qui peut être soit le lieu de travail au moment de la déclaration et du paiement, soit, plus simplement, un lieu choisi par le salarié en accord avec l'administration fiscale.

Dans les faits, ces situations devraient disparaître avec la généralisation du mécanisme de retenue à la source, le lieu de déclaration et de paiement étant celui de l'entreprise (ou du bureau de représentation de l'entreprise étrangère) qui verse au salarié sa rémunération.

Pour un non-salarié

L'impôt sur le revenu qu'une personne physique tire d'une activité industrielle ou commerciale est calculé sur une base annuelle et payé d'avance par tranches mensuelles au cours des sept premiers jours de chaque mois.

Une régularisation intervient dans les trois mois qui suivent la fin de l'année fiscale.

Pour une société

Le revenu des entreprises à investissements étrangers est imposé au taux de 33 %. Il faut toutefois rappeler qu'un certain nombre d'exonérations et de traitements privilégiés peuvent être obtenus en fonction du lieu d'implantation de l'entreprise et de son activité.

L'impôt, calculé sur le résultat annuel de l'entreprise, est payé d'avance par tranches trimestrielles dans les 15 jours qui suivent la fin de chaque trimestre. Une régularisation intervient dans les cinq mois qui suivent la fin de l'année fiscale.

Année fiscale

L'année fiscale en Chine correspond à l'année civile, c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 31 décembre. En vertu des dispositions cumulées de la réglementation interne chinoise et de la convention fiscale franco-chinoise, les Français qui séjournent en Chine plus de 183 jours au cours d'une année civile sont imposables localement sur leurs revenus de source chinoise, c'est-à-dire ceux qui leur sont versés en rémunération d'une activité professionnelle exercée sur le territoire chinois.

Barème de l'impôt

Barème de l'impôt sur le revenu

Barème applicable aux traitements et salaires

Fraction du revenu mensuel imposable (1) (en yuans)	Taux (%)
jusqu'à 500	5
entre 500 et 2 000	10
entre 2 000 et 5 000	15
entre 5 000 et 20 000	20
entre 20 000 et 40 000	25
entre 40 000 et 60 000	30
entre 60 000 et 80 000	35
entre 80 000 et 100 000	40
au delà de 100 000	45

Le revenu imposable comprend, outre le salaire lui-même, les primes d'expatriation, la prise en charge de l'impôt sur le revenu, les primes de logement ou de véhicule et, plus généralement, toutes compensations ou indemnités versées de manière forfaitaire.

Ne sont pas imposables, en revanche, la prise en charge directe (et pour leur montant réel) par l'entreprise des loyers et des frais accessoires de la résidence de l'expatrié, des frais de déménagement et de voyage dans le pays d'origine, des frais médicaux, des frais de scolarité des enfants.

Il n'existe pas en Chine de système de réduction d'impôt comparable au quotient familial français, ni d'abattement, déduction ou réduction pour charges de famille.

Barème applicable aux revenus industriels ou commerciaux des particuliers

Fraction du revenu annuel imposable (2) (en yuans)	Taux (%)
jusqu'à 500	5
entre 500 et 10 000	10
entre 10 000 et 30 000	20
entre 30 000 et 50 000	30
au delà de 50 000	40

Taux d'imposition des plus-values

D'une manière générale, les plus-values des particuliers sont imposées en Chine au taux de 20%. La plus-value est égale à la différence entre le prix de cession et la valeur d'origine (généralement le prix d'acquisition), laquelle est augmentée des dépenses justifiées.

En outre, une taxe spécifique est susceptible de s'appliquer sur les plus-values de cession de droits d'usage d'un terrain et des bâtiments érigés sur ce terrain, à un taux progressif, variant de 30 à 60% selon que la plus-value représente un pourcentage plus ou moins élevé (de 50 à 200%) des dépenses d'acquisition du droit d'usage du terrain et des dépenses de construction.

En vertu de la convention fiscale franco-chinoise, les plus-values immobilières sont imposables dans le pays de situation de l'immeuble.

Taux d'imposition des revenus financiers pour les personnes physiques et les entreprises

Les revenus de titres de participation des particuliers font l'objet d'une imposition au taux de 20%. Les dividendes reçus par les entreprises sont imposés, comme le bénéfice d'exploitation, au taux de 33%.

(1) Le revenu mensuel imposable comprend le salaire (et ses accessoires) diminué d'un abattement de 800 yuans (qui s'élève en fait à 4000 yuans pour les étrangers).

(2) Le revenu annuel imposable comprend le revenu brut de l'année fiscale diminué des charges y afférentes.

Quitus fiscal

Il n'est pas exigé de quitus fiscal avant de quitter le pays.

Solde du compte en fin de séjour

On peut solder son compte en fin de séjour.

Coordonnées des centres d'information fiscale

State Administration of Taxation

5 Yangfangdian Xilu

Haidian District

Beijing 100038

Scolarisation

Scolarisation dans le système français

Pour toute information sur la scolarisation dans le système français à l'étranger, vous pouvez consulter notre thématique sur les études et la scolarisation à l'adresse suivante : www.mfe.org/Default.aspx?SID=12102 .

Vous y trouverez des renseignements sur :

- les établissements français du primaire et du secondaire à l'étranger ;
- les bourses scolaires et la prise en charge des frais de scolarité à l'étranger ;
- les possibilités qui s'offrent à vous si votre enfant ne peut être scolarisé à l'étranger dans le système français (enseignement à distance par le CNED, programme français langue maternelle (FLAM), internats en France) ;
- les épreuves du baccalauréat à l'étranger ;
- les bourses d'études supérieures en France et à l'étranger ;
- l'équivalence des diplômes.

Enseignement supérieur

Il est possible de poursuivre localement des études supérieures à condition de maîtriser la langue chinoise.

Les principales disciplines étudiées par les étudiants français sinisants sont la langue chinoise, l'histoire de l'art chinois, la médecine traditionnelle, l'ethnologie, l'agronomie, etc.

Il existe un Centre d'étude français sur la Chine contemporaine (CEFC) à Hong Kong.

Le CEFC est spécialisé dans l'étude des mutations politiques, économiques et sociales de la Chine continentale, Hong Kong et Taïwan (site internet : www.cefc.com.hk).

Par ailleurs, le China Scholarship Council (CSC), organisme d'Etat Chinois, est chargé de s'occuper des demandes de bourses d'études octroyées par le gouvernement chinois aux étrangers désirant faire des études en Chine.

China Scholarship Council

160 Fuxingmennei Dajie
100031 Beijing
Tél : (86 10) 66 06 32 53 / 66 06 32 55
Fax : (86 10) 66 06 32 55

Pour plus de précisions, consulter le site internet de l'Ambassade de Chine en France, rubrique "Etudier en Chine". On y trouve notamment les coordonnées des universités chinoises (www.amb-chine.fr).

Pour en savoir plus

Librairies spécialisées

L'Astrolabe

46 rue de Provence - 75009 Paris

Tél. : 01 42 85 42 95 - Télécopie : 01 42 82 11 62

L'Harmattan

16 rue des Ecoles - 75005 Paris

Tél. : 01 40 46 79 10 - Télécopie : 01 43 29 86 20

Courriel : harmattan1@wanadoo.fr

Internet : www.librairieharmattan.com et www.editions-harmattan.fr

Itinéraires Livres Voyages

60 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Tél. : 01 42 36 12 63 - Télécopie : 01 42 33 92 00

Courriel : itineraires@itineraires.com - Internet : www.itineraires.com

Ulysse

26 rue Saint Louis en l'Ile - 75004 Paris

Tél. : 01 43 25 17 35 - Télécopie : 01 43 29 52 10

Courriel : ulyse@ulyse.fr - Internet : www.ulyse.fr

Librairie Le Phénix

72 boulevard de Sébastopol - 75003 Paris

Téléphone : 01 42 72 70 31 - Télécopie : 01 42 72 26 69

Courriel : contact@librairielephenix.fr - Internet : www.librairielephenix.fr

Librairie You Feng

4 impasse Baudricourt

75013 Paris

Tél: 01 53 82 16 68

Librairie You Feng

45 rue Monsieur le Prince

75006 Paris

Tél: 01 43 25 86 98

Bibliographie

Des guides

- *Chine 2004-2005*. Guide du routard. Hachette, 2004, 520 p.
- *Chine*. Petit futé 2004-2005, 544 p.
- *Chine de Pékin à Hong Kong* (Robert Boulanger). Hachette, 2003, 900 p. (Coll. Guide bleu).
- *China*. Lonely Planet, 2002 (8th edition), 1110 p.
- *Chine*. Olizane, 2002, 350 p.
- *Beijing*. Lonely Planet, 2002 (5th edition), 195 p.
- *Grand guide de la Chine*. Gallimard, 2001, 404 p.
- *Pékin, porte de la Chine*. GEO, n° 289, mars 2003, pp. 50-102.

Numéros spéciaux

- *La Chine*. Questions internationales, n° 6, 2004, 128 p. (La Documentation française).

- *La Chine : une économie de marché ?* Revue d'économie du développement, n° 3-4, décembre 2002, 214 p. (de Boeck université, diffusé par La Librairie Lavoisier).

Collection "Que sais-je ?" (Presses Universitaires de France)

- *Economie de la Chine* (Bruno Cabrillac). N° 1102, novembre 2003.
- *La Chine impériale* (Denys Lombard). N° 1244, décembre 2001.
- *La Chine ancienne* (Jacques Gernet). N° 1113, septembre 2001.
- *La Chine populaire* (Roland Lew). N° 840, mai 1999.
- *La Chine moderne* (Yves Chevrier). N° 308, février 1997.

Economie

- *Exporter en Chine*. Ubifrance, 2007, 183 p. (Coll. L'essentiel d'un marché).
- *L'essentiel d'un marché Chine*, Ubifrance, 2007/2008.
- *L'essentiel d'un marché Macao*, Ubifrance, 2009/2010.
- *L'essentiel d'un marché Taïwan*, Ubifrance, 2009/2010
- *S'implanter en Chine : un enjeu pour le développement des entreprises françaises* (Jun Lu). L'Harmattan, 2003, 192 p.
- *S'implanter en Chine* (Hubert Testard). Ubifrance, 2006-2007, 326 p.
- *La Chine, clés pour s'implanter sur le dernier grand marché* (Anne Faure Bouteiller). Vuibert, 2003, 412 p.
(Ces deux derniers ouvrages peuvent être commandés sur : www.planetexport.fr/librairie)

Histoire, société

- *Chine : culture et traditions* (Jacques Pimpaneau). Editions Philippe Picquier, 2004.
- *Chine : peuples et civilisations* (sous la direction de Pierre Gentelle). La Découverte, 2004.
- *La Chine et les Chinois* (Lin Yutang). Payot, 2002. (Coll. Petite bibliothèque Payot).
- *Chine : crises et mutation* (Guilhem Fabre). L'Harmattan, 2002. (Coll. Recherches asiatiques).
- *Histoire de Shanghai* (Marie-Claire Bergère). Fayard, 2002.
- *Les Français de Chine font le guide* (Laurence Lemaire), éditions Publibook, 2006.

Littérature

- Le site internet de France Culture (rubrique "dossiers") comporte un dossier sur la Chine avec une sélection bibliographique sur la littérature chinoise ainsi qu'une présentation de plus de 60 écrivains chinois contemporains : www.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/dossiers/2004/chine

Interculturalité

- *La vraie muraille de Chine ou le rêve d'une française à l'épreuve de la réalité chinoise* (Pascale Bon). L'Harmattan, 2004, 122 p.
- *Politesse en situation de communication sino-française : malentendu et compréhension* (Zhihong Pu). L'Harmattan, 2003, 278 p. (Coll. Logiques sociales).
- *Communiquer avec les Chinois* (Georges Sapy). Editions d'organisation, 2003.
- *Entreprises et vie quotidienne en Chine : approche interculturelle* (sous la dir. de Zheng Lihua et Dominique Desjeux). L'Harmattan, 2002, 302 p. (Coll. Logiques sociales).
- *Les miroirs de la négociation en Chine : voyage dans l'univers mental et social chinois* (Marie-Chantal Piques). Editions Philippe Picquier, Librairie Le Phénix, 2001, 227 p.

Sites Internet

- China Internet information center : www.china.org.cn/
- Office du tourisme : www.cnta.com/
- Centre culturel de Chine à Paris : www.cccparis.org/